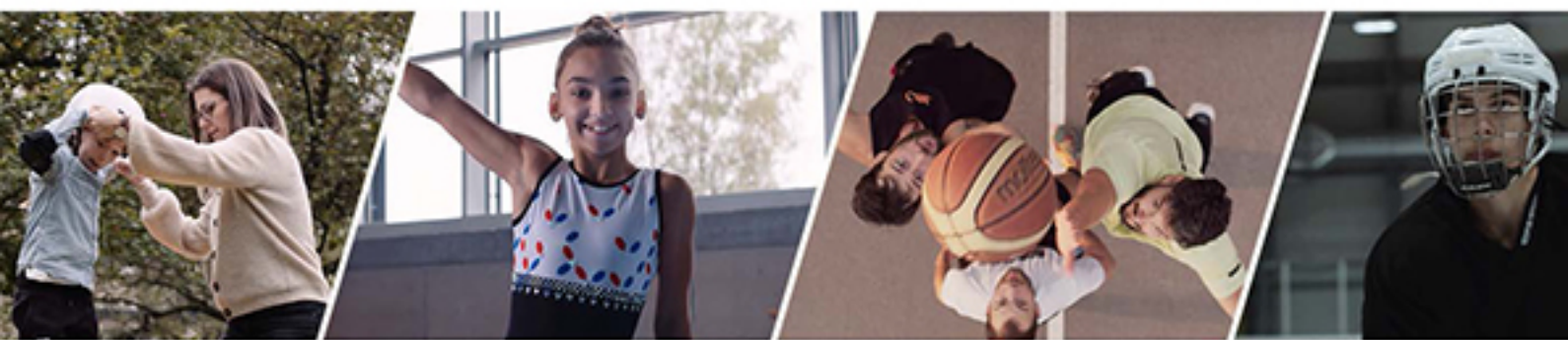




LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Sports



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

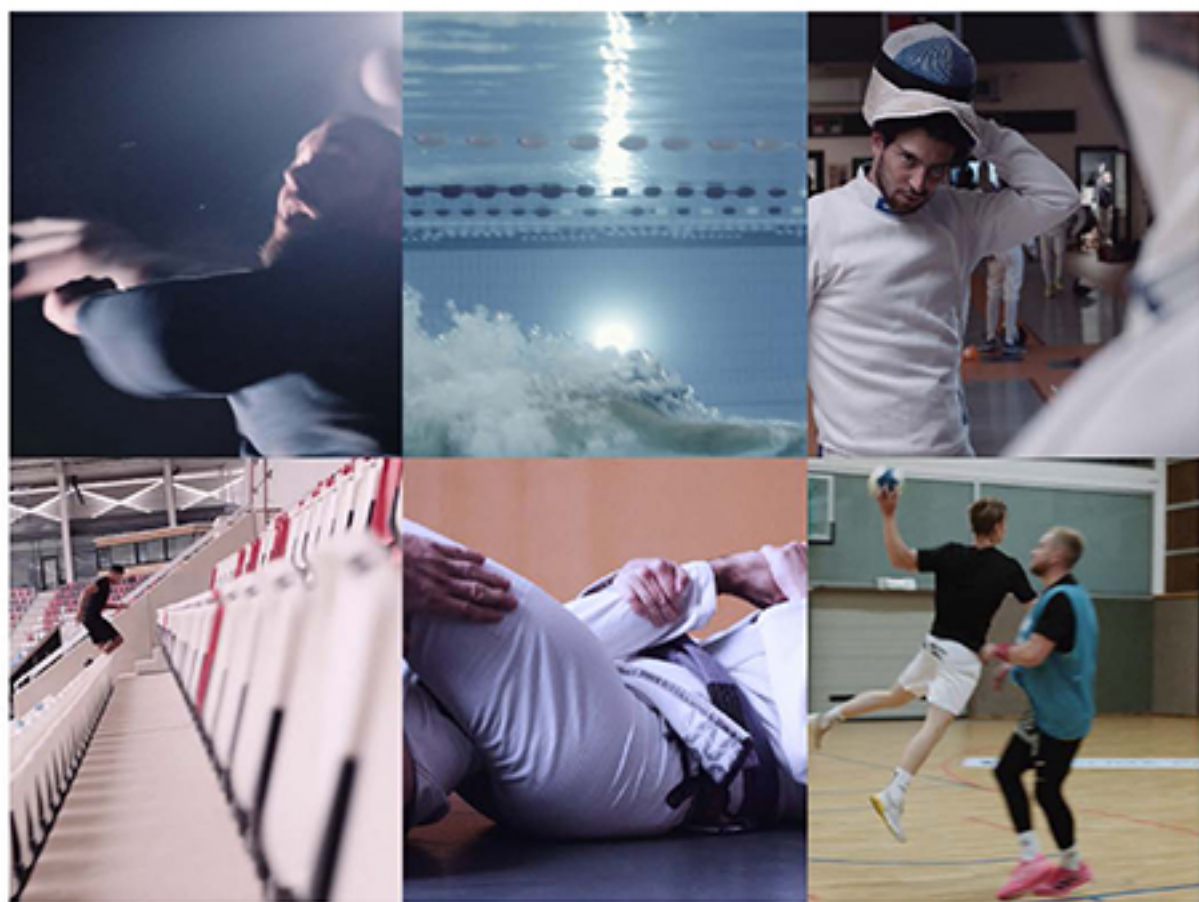


TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE	1
ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE DES SPORTS	4
TRAVAUX LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES	5
LE SPORT-LOISIR	6
Le calendrier du sport-loisir	6
Le brevet sportif national	7
Bénévole sportif de l'année	7
Concepts globaux de sport pour jeunes	7
Wibbel an Dribbel	8
La semaine européenne du sport (European Week of Sports)	9
LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE SPORTIF	10
«GESOND IESSEN, MÉI BEWEEGEN» (GIMB)	11
Le comité exécutif « Gesond iessen, méi beweegen »	12
Les avancées dans le domaine de la promotion de l'activité physique et sportive	12
LE SPORT DE COMPÉTITION	16
Les aides financières et les subsides aux fédérations et aux clubs sportifs affiliés	16
La répartition des crédits en 2019	16
Les crédits pour subsides en 2020	18
LE CONGÉ SPORTIF	21
LE CONTRÔLE MÉDICO-SPORTIF	29

Le contrôle médical des sportifs licenciés pratiquant un sport de compétition	29
L'examen médical des sportifs d'élite	30
Le service Sport/Handicap	31
La Convention avec le Centre hospitalier (CHL)	31
Le contrôle antidopage – Agence luxembourgeoise antidopage (ALAD)	31
LES RELATIONS INTERNATIONALES	34
L'Union européenne	34
Le Conseil de l'Europe et UNESCO	34
Agence mondiale antidopage (AMA)	35
LES BASES NAUTIQUES	36
Lultzhausen	36
Liefrange	37
L'ÉQUIPEMENT SPORTIF	38
Le 11 ^e programme quinquennal	38
Les travaux de modernisation des équipements sportifs existants	39
LES CENTRES NATIONAUX	40
LE COMITÉ OLYMPIQUE ET SPORTIF LUXEMBOURGEOIS (COSL)	41
LE LUXEMBOURG INSTITUTE FOR HIGH PERFORMANCE IN SPORTS (LIHPS)	43
L'INSTITUT NATIONAL DES SPORTS (INS)	45
Service logement-restauration	45
Installations sportives	45
LE CONSEIL SUPÉRIEUR DES SPORTS	46

L'ÉCOLE NATIONALE DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET DES SPORTS (ENEPS)	48
Projets liés à la pandémie COVID-19	48
Travaux de nature administrative et organisationnelle	49
Travaux de conception	55
Projets européens	62
LE SPORTLYCÉE	64
Le Sportlycée et les centres de formation	64
Coopération avec le Lycée Technique de Bonnevoie	67
Financement	67
Développement du Sportlycée	67
LE CENTRE NATIONAL SPORTIF ET CULTUREL D'COQUE	69
Les activités	69
Les travaux	76
Conclusion	78
LES STATISTIQUES	79
LES QUESTIONS PARLEMENTAIRES	80

PRÉFACE

2020 : UNE ANNÉE ENTRE PARENTHÈSES



2020, année au goût d'inachevé, année perdue, année reportée, chacun appréciera à sa manière une année qui marquera à jamais la civilisation toute entière de son empreinte.

Jamais auparavant, en temps de paix, le monde sportif n'aura connu un arrêt aussi brutal et une inactivité aussi longue suivie d'une reprise aussi poussive sous de multiples contraintes au point même de voir reportés à 2021 les Jeux Olympiques et les Jeux Paralympiques de Tokyo 2020.

L'apparition en fin d'année 2020 des premiers vaccins contre le virus COVID-19 permettront, je l'espère, un retour progressif à la normale, y compris pour le monde sportif, même si plus rien ne sera jamais comme avant.

2020, cette année vécue comme entre parenthèses par le mouvement sportif, aura pourtant eu l'avantage de faire révéler de nouveau certaines valeurs du sport passées au second plan ces derniers temps comme l'esprit d'équipe, la solidarité et l'intégration voire la reprise de conscience des bienfaits d'une activité sportive dans notre vie quotidienne.

Pour le sport professionnel, ce fut l'occasion d'un retour sur terre et d'une humilité à retrouver après un arrêt aussi abrupt qu'inattendu de son développement sportif et de sa croissance économique qui paraissaient pourtant inarrêtables depuis le début de ce millénaire.

Pour le sport amateur et de loisir, ce fut un retour aux valeurs fondamentales d'une activité physique régulière couplé à un risque majeur pour nos clubs et associations de devoir tout reconstruire après une période d'inactivité plus ou moins longue aux conséquences imprévisibles.

Le gouvernement a tenté de voler à la rescousse en prenant des initiatives inhabituelles pour parer aux dangers les plus menaçants: allocations de chômage partiel dans le sport professionnel, subsides particuliers dans le sport amateur, prise en mains et maintien des aides dans le cadre de la promotion de l'image de marque du Luxembourg, plan de relance dans le domaine du sport à la suite du confinement.

En dépit d'un calendrier allégé et d'une activité réduite, il y a lieu de préciser en outre que toutes les aides étatiques envers les fédérations ont été maintenues au niveau de l'année 2019, voire augmentées légèrement (frais de fonctionnement, cadres administratifs et techniques).

Dans le contexte difficile de l'année 2020, je me réjouis par ailleurs que plusieurs événements sportifs d'envergure aient néanmoins réussi à maintenir leur place dans le calendrier international pour apporter au Luxembourg son lot de visibilité, et je citerai en exemples l'Euro Meet de natation, le tournoi de qualification au Championnat d'Europe de handball et le double tournoi des 4 Nations de Volleyball à la Coque en début d'année ou le Tour de Luxembourg en cyclisme en septembre 2020.

Dans le même ordre d'idées, je me plais de relever encore que nos sportifs comptent

depuis longtemps parmi nos meilleurs ambassadeurs à travers le monde pour faire honneur au pays tout entier. À cet égard, je mentionnerais notamment les performances remarquables de l'équipe nationale de football en Ligue des Nations et la splendide saison du jeune pilote Dylan Pereira, vice-champion du Porsche Mobil 1 Supercup 2020, voire celle de Kamil Rychlicki, vainqueur avec la formation de Lube Civitanova de la Ligue mondiale des équipes de club de volleyball.

Sur le plan des infrastructures sportives, et malgré la période de confinement au printemps 2020, la réalisation du nouveau stade national de football et de rugby touche à sa fin en ce début d'année 2021 pour devenir opérationnel très prochainement. Il en est de même du nouveau stade national d'athlétisme à l'Institut national des sports.

En revanche, compte tenu des priorités imposées sur un plan sanitaire par la situation de crise liée au COVID-19, les travaux prévus initialement sur le plan politique et législatif dans le domaine du sport ont subi un certain retard, il faut l'avouer.

Nonobstant, la réforme des formations à l'ENEPS et la révision de la loi organique du 29 novembre 1988 portant organisation de la structure administrative de l'éducation physique et des sports ont suffisamment avancé en fin d'année 2020 pour entamer dorénavant leur examen et leur finalisation sur le plan législatif, voire réglementaire.

Après analyse et réorientation des missions à octroyer au Conseil supérieur des sports, ce dernier a repris ses travaux dans une nouvelle composition et sous une nouvelle présidence en novembre 2020.

De même, la composition du conseil d'administration de la Coque a connu un renouvellement en 2020.

Si la crise sanitaire liée à la pandémie du COVID-19 a mis en veilleuse de nombreuses activités sportives, y compris celles chaperonnées par le ministère des Sports lui-même comme le traditionnel «Wibbel & Dribbel» ou encore la Semaine européenne du sport, la mise en œuvre progressive du concept intégré pour le sport au Luxembourg a pu être poursuivie pour se concrétiser, notamment, par la mise en ligne du nouveau calendrier du sport loisir depuis septembre 2020 et par la présentation officielle, en janvier 2021, du concept «LTAD Lëtzebuerg lieft Sport» et le manuel sur l'éducation motrice des enfants de 0 à 12 ans «Handbuch zur Bewegungsförderung bei Kindern von 0-12 Jahren».

Ceci dit, la gestion et le suivi des mesures à mettre en place dans le domaine du sport au fur et à mesure de l'évolution de la crise sanitaire au Luxembourg a occupé une place importante, voire primordiale et permanente dans le travail quotidien du ministère des Sports durant toute l'année 2020. Ce challenge permanent n'est pas prêt à disparaître et continuera à impacter très largement les travaux du ministère des Sports en 2021 encore, alors que d'autres dossiers sont d'ores et déjà entamés pour être menés à bonne fin en cette année nouvelle. À cet égard, je pense tout d'abord à la révision des modalités d'octroi du congé sportif ainsi qu'à la création d'une filière civile pour les sportifs d'élite à l'instar de la section des sports d'élite de l'armée.

Je conclus cette introduction du rapport d'activités du ministère des Sports pour l'année 2020 en espérant que le sport en général au Luxembourg puisse surmonter au plus vite les difficultés rencontrées dernièrement en raison de la pandémie qui sévit à travers le monde depuis un an

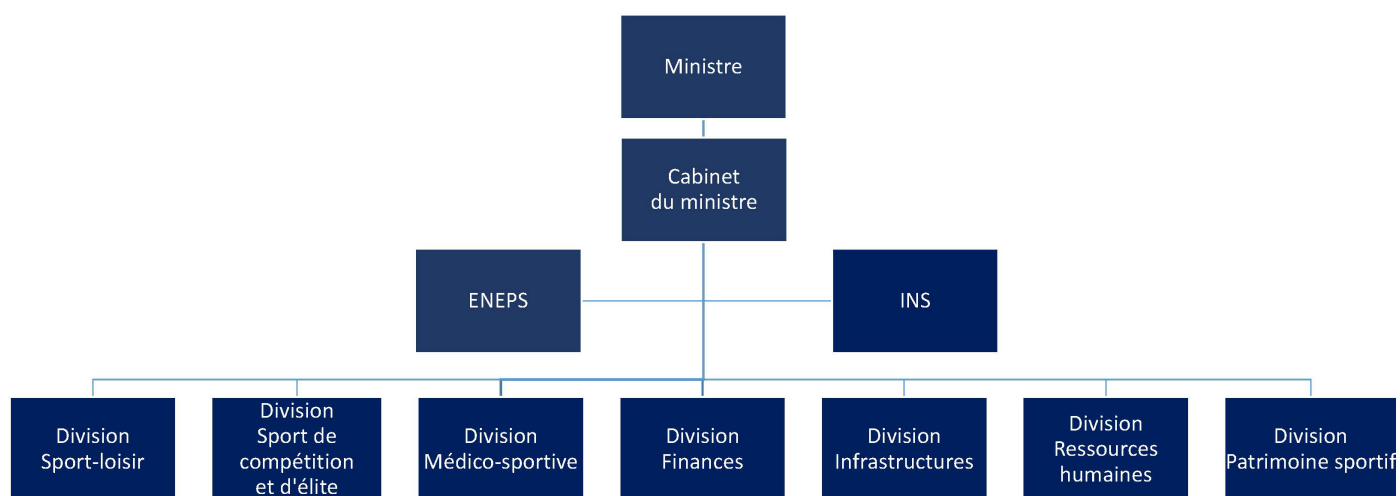
et qu'il puisse reprendre rapidement ses droits et la place qu'il mérite dans notre société et dans notre vie quotidienne. Je suis et je resterai à ses côtés pour l'aider à y parvenir !

Dan Kersch

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Dan Kersch', with a long horizontal stroke extending to the left and a vertical stroke extending downwards to the right.

Ministre des Sports

ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE DES SPORTS



TRAVAUX LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES

Pendant l'année 2020, les travaux législatifs et réglementaires ont particulièrement été marqués par la pandémie COVID-19. Outre des réglementations spécifiques, le ministère des Sports a notamment été impacté par les travaux réglementaires et législatifs relatifs aux mesures de lutte contre la pandémie Covid-19.

Par ailleurs, ont été introduit dans la procédure réglementaire et législative les textes suivants:

Avril 2020

- **Règlement grand-ducal** modifiant le règlement grand-ducal modifié du 23 décembre 2016 concernant les subsides accordés aux clubs sportifs affiliés auprès d'une fédération sportive agréée.
Objet: Report du délai d'introduction des demandes du 15 juillet au 30 septembre.
- **Règlement grand-ducal** portant modification du règlement grand-ducal du 23 décembre 2016 concernant le contrôle médico-sportif obligatoire des membres licenciés actifs des fédérations sportives agréées.
Objet: Prolongation exceptionnelle de la validité de l'examen médical jusqu'au 31 décembre 2021 pour les sportifs qui auraient dû se présenter à un réexamen au cours de l'année 2020.
- **Premières mesures** en matière de sortie de crise du Covid-19 dans le domaine du sport.
Objet: Accès des sportifs d'élite aux installations du Centre national sportif et culturel d'Coque – Ouverture de la pratique des sports individuels de loisirs en plein air.

Juin 2020

Plan de relance Restart Sports.

Attribution d'aides spécifiques au monde sportif dans le cadre de la lutte contre le COVID-19.

Octobre 2020

Avant-projet de loi portant modification de la loi modifiée du 29 novembre 1988 portant organisation de la structure administrative de l'éducation physique et des sports.

Fonctions de commissaire aux sports et de directeur de l'ENEPS.

Novembre 2020

Avant-projet de règlement grand-ducal relatif à la détermination et à l'organisation des formations des cadres techniques et administratifs pour les différentes formes d'activités sportives.

Réforme des formations de l'ENEPS.

LE SPORT-LOISIR

La division du sport-loisir du ministère des Sports a une mission de sensibilisation, d'incitation et de coordination au niveau des activités physiques et sportives qui sont essentiellement pratiquées à des fins non compétitives. Cette mission est définie dans la loi modifiée du 3 août 2005 concernant le sport au chapitre 2, art.5.

Comme les années précédentes, le ministère des Sports a abordé cette mission à travers une double approche. D'un côté, le ministère des Sports conçoit et met en œuvre des initiatives propres en poursuivant un rôle d'organisateur-animateur d'un certain nombre d'actions et de projets sur le terrain. Il initie par ailleurs des actions en collaboration avec d'autres instances nationales ou locales et avec des partenaires du mouvement sportif. D'un autre côté, il soutient diverses initiatives pour autant qu'elles aient pour objet de promouvoir l'idée de la pratique des activités physiques et sportives pour tous.

LE CALENDRIER DU SPORT-LOISIR

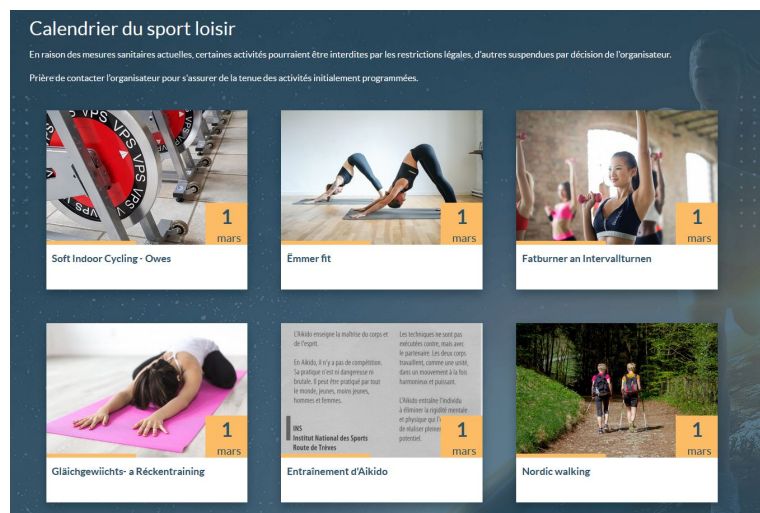
Le calendrier du sport-loisir est un outil, géré par le ministère des Sports, qui a pour but de rassembler les offres de pratiques sportives non-commerciales organisées à titre de loisir au Luxembourg et de les rendre accessible au grand public.

En 2018, la dernière édition du calendrier a été publiée en version papier. Depuis lors, le ministère des Sports a développé une version électronique du calendrier du sport-loisir.

D'une part, cet outil unique permet aux autorités locales, aux fédérations, aux clubs sportifs et à toute autre association à vocation sportive d'enregistrer et de mettre à jour leurs activités de façon autonome. D'autre part, ce recueil donne accès au public à une information aussi complète que possible sur les offres de pratique sportive à titre de loisir.

La publication de la première version électronique du calendrier du sport-loisir a été lancée en juillet 2020 sur le site www.beactive.lu et sur www.sports.lu.

Jusqu'à la fin de l'année, quelques 120 organisateurs y ont inscrit leurs activités et événements.



LE BREVET SPORTIF NATIONAL

Le brevet sportif national a pour but de propager la pratique du sport dans tous les domaines à partir de l'âge de 10 ans. Il permet aux amateurs de sport, novices ou plus expérimentés, de tester leur niveau de condition physique à travers des épreuves sportives adaptées à leur âge.

Le brevet est décerné à la suite de la réussite à un ensemble d'épreuves sportives qui doivent être accomplies au cours d'une même année civile.

Les épreuves varient selon l'âge du participant et sont réparties en quatre disciplines : cyclisme, athlétisme, natation et endurance. Pour chaque épreuve, des performances minima ont été fixées par le règlement grand-ducal du 3 février 2002 portant détermination et organisation des brevets sportifs nationaux.

Les brevets comprennent trois niveaux : l'insigne en bronze, l'insigne en argent et l'insigne en or obtenus en fonction du nombre de points totalisés dans les différentes épreuves.

À cause de la situation sanitaire due au COVID-19 en 2020, les épreuves du brevet n'ont pas pu être organisées. Par conséquent, il n'y pas eu de lauréats pour le brevet sportif national 2020.

BÉNÉVOLE SPORTIF DE L'ANNÉE

Afin de valoriser le bénévolat dans le domaine du sport et de faire reconnaître à sa juste valeur le dévouement des bénévoles au service du mouvement sportif, le ministère des Sports a lancé l'initiative en 2009 de décerner annuellement le titre honorifique de «Bénévole sportif de l'année».

Le ministère des Sports vise par cette action :

- de promouvoir l'image, la place et le rôle des bénévoles dans tous les secteurs du sport luxembourgeois (dirigeants, entraîneurs, moniteurs, arbitres, juges,...);
- de faire connaître et reconnaître le travail considérable des bénévoles du monde associatif.

Comme annoncé lors de la dernière cérémonie de récompenses, la procédure pour la nomination de la promotion de l'année 2019 a été modifiée dans le sens de faire abstraction désormais de la notion de concours. Ainsi, afin de récompenser l'engagement des bénévoles, il a été proposé aux fédérations sportives nationales de désigner une personne ou un groupe de personnes (au maximum 5) ayant montré un engagement exemplaire auprès de ladite fédération ou d'un club affilié.

Pour 2019, 24 candidatures ont été soumises par les fédérations. À cause de la situation sanitaire liée au COVID-19, une cérémonie pour les lauréats se tiendra dès que la situation sanitaire le permettra.

CONCEPTS GLOBAUX DE SPORT POUR JEUNES

Le ministère des Sports a élaboré un concept global de sport pour jeunes, basé sur les derniers enseignements en matière d'entraînement (Long Term Athlete Development-LTAD) et sur l'analyse de l'offre sportive existante au niveau du sport organisé au Luxembourg.

Ce concept prévoit une intégration des offres sportives existantes, la création de nouvelles offres et l'intervention d'un personnel qualifié à tous les niveaux, notamment par l'engagement de coordinateurs à temps plein ou à temps partiel.

Cinq initiatives sont en cours, qui s'appuient sur des conventions signées avec les communes respectives et au financement desquels le ministère des Sports participe.

Il s'agit des structures suivantes :

- «Multisport Monnerech (MuMo)» (commune de Mondercange);
- «Sport-Krees Atert» (Syndicat intercommunal du canton de Redange);
- «Jonglënster gutt drop» (commune de Junglinster);
- «Fit Kanner Miersch» (commune de Mersch);
- «Hesper beweegt sech» (commune de Hesperange).

Les projets à Mondercange, Redange et Junglinster sont des projets fonctionnant comme «maison relais sport» où sont intégrés dans une maison relais existante et voient surtout l'intervention et la collaboration du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse. Ces 5 initiatives ont pris leur vitesse de croisière respectivement se sont développés en créant des offres pour de nouvelles tranches d'âge.

WIBBEL AN DRIBBEL

Réalisé pour la première fois en 1991 au vu de la nécessité de

- créer et de renforcer la motivation des enfants à pratiquer du sport;
- faire découvrir aux enfants des activités sportives nouvelles;
- détecter des talents et les orienter vers la pratique en club, c'est à dire ouverture du sport scolaire et transition vers le sport associatif.

L'événement, qui accueille des élèves du cycle 2.2., constitue une occasion pour mettre en valeur les aspects positifs de la pratique sportive. Les enfants apprennent à découvrir leurs propres talents et possibilités, à agir ensemble entre amis, à vivre la réussite et la défaite et à dépasser leurs doutes et résistances internes.

L'orientation des élèves vers la pratique en club sportif est un des objectifs principaux du Wibbel an Dribbel. Pour réaliser cet objectif, le programme «jeunes talents» a été initié en 2017. Ce programme permet à chaque fédération et chaque club sportif de sélectionner et d'inviter des élèves particulièrement doués dans une discipline.

Traditionnellement, le ministère des Sports organise pendant 5 jours une manifestation à la Coque. Parallèlement, les programmes en motricité «Hesper beweegt sech», «Sport-Krees Atert» et «Fit Kanner Miersch» organisent des projets locaux dans les communes respectives Hesperange, Redange et Mersch.

La 30^e édition du Wibbel an Dribbel en 2020 n'a pas été épargnée par les effets de la pandémie COVID-19 et a dû être annulée.

LA SEMAINE EUROPÉENNE DU SPORT (EUROPEAN WEEK OF SPORTS)

L'une des mesures du plan d'action de l'Union européenne au niveau du sport aurait dû être la sixième édition de la semaine européenne du sport sous le slogan #BeActive. Cette initiative de la Commission européenne a pour but d'encourager les citoyens européens à pratiquer une activité sportive quel que soit leur âge, leur statut social, ou leur niveau physique ou athlétique. Depuis 2015, le Grand-Duché de Luxembourg participe activement à cette action qui est programmée chaque année du 23 au 30 septembre.

En 2020, la semaine européenne du sport n'a pas pu avoir lieu dans la même envergure que les années précédentes à cause de la situation sanitaire liée au COVID-19.

La troisième édition du **#BeActive Clip Contest** a toutefois été lancée en 2020. Ce concours, qui s'adresse aux maisons relais et foyers de jours agréés par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, a comme objectif de sensibiliser les plus jeunes sur les bienfaits d'une activité physique et sportive régulière.

En 2020, 21 structures d'accueils ont participé au concours avec plus de 250 élèves. Le concours a également été un grand succès au niveau de sa visibilité sur les réseaux sociaux avec plus de 5.500 mentions «j'aime» au total pour toutes les vidéos sur Facebook.

Le fonctionnement du concours a légèrement changé en 2020 par rapport aux années précédentes. Le concours consistait à enregistrer une vidéo d'une ou de plusieurs initiatives prises au niveau des services d'éducation et d'accueil agréés, destinée à offrir des activités physiques et sportives aux enfants. Au moins 6 enfants ont dû exercer ensemble, dans le respect des conditions sanitaires du moment, une activité physique dans le cadre de leur séjour dans le service d'éducation et d'accueil.

Toutes les vidéos réalisées ont été soumises à un vote en ligne sur la page Facebook officielle du programme #BeActive au Luxembourg. Les 3 vidéos ayant obtenues le plus grand nombre de mentions «j'aime» ont gagné un prix.

Une deuxième action lancée dans le cadre de la semaine européenne du sport a été l'initiative **#BeActive@Jugendhaus** organisée par le Service national de la jeunesse. Les maisons de jeunes qui ont participé à ce projet ont proposé une journée placée sous le thème du sport et du partage avec les jeunes quel que soit leur âge et condition physique. Le #BeActive@Jugendhaus a eu lieu dans 10 maisons de jeunes à travers le pays entre le 23 au 30 septembre 2020.

LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE SPORTIF

L'accord de coalition du gouvernement prévoit la mise en place d'un musée des sports d'envergure nationale afin d'exposer une partie de la collection d'objets et de documents sur le patrimoine sportif qui ont été rassemblés au cours des dernières d'années par le ministère des Sports.

En 2019, le ministère des Sports a entamé les démarches nécessaires afin d'élaborer ensemble avec différents acteurs un concept muséographique et architectural pour le futur musée national des sports qui trouvera son emplacement à Esch-sur-Alzette.

En 2020, plusieurs réunions ont eu lieu avec les différents acteurs et les responsables de la ville d'Esch-sur-Alzette.

Afin de pouvoir organiser des expositions, une collection doit être mise sur pied. Dans un premier temps, il s'agit de faire un tri et ensuite d'établir un inventaire des objets et documents existants et qui se trouvent dans les archives du ministère des Sports à l'INS et dans une salle à la Coque.

La collection trouvera en 2021 sa place dans un dépôt provisoire à Contern.

«GESOND IESSEN, MÉI BEWEEGEN» (GIMB)



L'article 1^{er} de la loi modifiée du 3 août 2005 concernant le sport définit les objectifs principaux du sport comme étant «le maintien ou l'amélioration de la santé, l'épanouissement de la personnalité, l'intégration sociale et le développement des relations en société, ainsi que l'obtention de résultats en compétition à tous les niveaux».

LE COMITÉ EXÉCUTIF «GESOND IESSEN, MÉI BEWEEGEN»

Depuis 2006, le ministère des Sports fait partie du groupe des quatre ministères co-fondateurs GIMB (Éducation, Famille, Santé et Sports) qui s'engagent dans une stratégie interministérielle visant, par le biais de partenariats intersectoriels et pluri-disciplinaires, à promouvoir une alimentation équilibrée et une activité physique régulière et adaptée, p.ex. le duo par excellence pour enraciner des modes de vie sains et actifs à travers les différents âges et phases de vie d'une population entière.

Conduite sous la gouverne de la Direction de la Santé, la stratégie interministérielle GIMB s'oriente autour des quatre principes directeurs et six axes stratégiques suivants énoncés dans le Plan cadre national «Gesond iessen, méi beweegen» 2018-2025 (PCN GIMB 2018-2025), tel que approuvé par le Conseil de gouvernement dans sa séance du 6 juillet 2018 :

Principes directeurs:

- accès pour tous;
- agir en commun;
- habilitation (empowerment);
- durabilité et viabilité de la stratégie.

Axes stratégiques:

- renforcer la gouvernance;
- promouvoir l'alimentation équilibrée et l'activité physique régulière et adaptée dans toutes les politiques;
- assurer l'implémentation nationale et la viabilité du programme;
- mettre en place des mesures pour la consolidation et l'élargissement du programme GIMB;
- accroître l'accessibilité du programme GIMB;
- instaurer un système d'évaluation.

Le comité exécutif GIMB, institué par le Gouvernement en conseil du 6 juillet 2018, est en charge de la coordination et de la supervision du programme GIMB avec l'assistance du bureau de coordination GIMB instauré auprès du ministère de la Santé.

En 2020, le comité exécutif GIMB s'est réuni une seule fois en date du 5 février. Les réunions initialement fixées aux 1^{er} avril, 17 juin, 16 septembre et 9 décembre ont dû être annulées dans le contexte de la crise sanitaire du COVID-19.

Parmi les actions communes du comité exécutif GIMB, le ministère des Sports a assumé sa part dans la procédure d'octroi du label GIMB, a collaboré à la préparation de la campagne de lancement du site www.gimb.lu, a contribué à la rédaction du rapport d'activité annuel GIMB ainsi qu'au développement d'une première esquisse thématique de la Journée nationale GIMB prévue pour 2020.

La prédite journée constitue une plateforme d'information et d'échange qui réunit annuellement, et ceci depuis 2007, décideurs, acteurs du terrain et intéressés autour d'une thématique spécifique en relation avec les objectifs poursuivis dans le cadre du programme GIMB. Son orientation thématique et son déroulement organisationnel relèvent de la compétence du comité exécutif GIMB.

Dédiée en 2019 aux défis à relever et pistes à suivre pour guider et soutenir les jeunes vers une alimentation saine et une activité physique régulière et adaptée («How to keep youngsters involved ?») voir rapport d'activité 2019, pp.17-18), l'organisation de l'édition 2020, initialement planifiée entre le 14 et 21 octobre sous le thème de la petite enfance (4 mois à 4 ans), a été reportée à 2021 suite à la crise sanitaire COVID-19.

LES AVANCÉES DANS LE DOMAINE DE LA PROMOTION DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE ET SPORTIVE

La démarche stratégique qui vise à agir de manière cohérente et intégrée afin de mieux réussir à incorporer voire enraciner l'activité physique et sportive dans les modes de vie et temps sociaux se trouve reflétée dans les programmes nationaux de référence nés des efforts conceptuels menés en faveur de la promotion d'une activité physique et sportive pour l'ensemble de la population au Luxembourg: Concept intégré de sport au Grand-Duché de Luxembourg, Concept LTAD-Lëtzebuerg leeft Sport, Concept pour une éducation motrice, physique et sportive des enfants de 0 à 12, Plan cadre national «Gesond iessen, méi beweegen».

Par ailleurs et en ce qui concerne plus particulièrement les priorités politiques consentis aux objectifs du Plan cadre national GIMB, l'accord de coalition 2018-2023, sous la rubrique «Sports», relève le sport et son impact sur le développement moteur et cognitif des enfants, le sport pour tous et son impact en qualité d'outil de prévention, le sport santé comme outil thérapeutique et le sport et handicap comme outil d'inclusion sociale.

A. Le volet conceptuel

Au cours de l'année 2020 des travaux conceptuels significatifs ont pu être finalisés pour aboutir aux initiatives brièvement énoncées ci-dessous et décrites dans les chapitres précédents respectifs, à l'exception du manuel sur l'éducation motrice des enfants de 0 à 12 ans :

- **Aktivdoheem.lu**

Une plateforme d'activité physique lancée le 3 avril 2020 en co-partenariat entre le ministère des Sports (ENEPS) et le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (SNJ) avec pour objectif d'encourager l'ensemble de la population à rester physiquement «actif» en situation de confinement COVID-19 (voir sous-chapitre ENEPS I.A. p. 48).

- **Calendrier du Sport-Loisir**

Un logiciel, présenté le 22 septembre 2020 au public, mis en place et géré par le ministère des Sports afin de collecter et regrouper les offres de sport-loisir non commerciales proposées au Luxembourg dans le but de faciliter, voire optimiser, ainsi l'accès à tous aux informations et à la pratique d'activités sportives de loisir (voir chapitre Sport-Loisir p. 6).

- **Coordinateur sportif auprès des communes**

L'engagement de coordinateurs sportifs auprès des communes promu par le ministère des Sports dans le contexte élargi du développement d'une offre riche et adaptée en activités physiques et sportives au niveau local, voire régional, et ce en complément des initiatives locales existantes. (voir sous-chapitre ENEPS I.C.p. 49).

- **LTAD – Lëtzebuerg lieft Sport**

Le concept-cadre LTAD – Lëtzebuerg lieft Sport est l'aboutissement d'une vision de développement à long terme d'une société luxembourgeoise active dans laquelle tous les citoyens, qu'ils soient athlètes ou novices, se retrouvent au sein d'une offre qualitative, variée et adaptée en activité physique et sportive animée et encadrée par des acteurs intervenants compétents et avertis dans des environnements adéquats.

Un levier crucial à manœuvrer constituent la gestion, le transfert et le partage du savoir(-faire). Les voies de formation de l'ENEPS continuent à s'élargir et à s'optimiser en fonction des objectifs communs poursuivis que ce soient au niveau du concept LTAD – Lëtzebuerg lieft Sport, du Concept pour une éducation motrice, physique et sportive des enfants de 0 à 12 ans, du Plan d'action handicap 2019-2024 motrice, du projet SCRIPT «Bicycool» pour n'en citer que quelques-uns (voir sous-chapitre ENEPS III.A.-C. pp. 55 - 62).

- **Manuel sur l'éducation motrice des enfants de 0 à 12 ans**



Le projet PAN GIMB CI2-1 ayant pour objet l'élaboration d'un manuel sur l'éducation motrice des enfants âgés de moins de 12 ans, s'inscrit dans le contexte de la première extension du Plan d'action national GIMB 2011 (PAN GIMB 2011) - Centre d'intérêt 2 (CI2) «Stimulation et éducation motrice des enfants» - tout en étant repris par la suite comme une des multiples pistes d'action à suivre dans la mise en œuvre du «Concept pour une éducation motrice, physique et sportive des enfants de 0 à 12 ans» (2018).

En 2020, le manuel a pu être finalisé sur base de travaux de recherche, d'analyse et de compilation longs et intensifs du groupe de travail PAN GIMB CI2-1 qui s'est inspiré pour l'essentiel des contributions pertinentes de la littérature spécialisée allemande. Au sein dudit groupe de travail se sont concertés des experts des secteurs du sport, de l'éducation formelle et non formelle, ainsi que des collaborateurs du ministère des Sports et de l'ENEPS.

Le manuel s'adresse à tous ceux en charge de l'encadrement des enfants jusqu'à l'âge de 12 ans, auxquels revient un rôle important dans le processus de croissance physique et de développement moteur, mental et social de ces derniers : parents, enseignants, éducateurs et entraîneurs.

L'ouvrage s'étend sur 320 pages avec quelques 70 illustrations (i.e. schémas, tableaux, photos...) qui fournissent au lecteur intéressé des connaissances de base sur l'enfant et son développement moteur (chapitre 1) en prônant une approche holistique de l'éducation motrice (chapitre 2), l'ensemble mis en pratique à l'aide d'exemples détaillés et variés (chapitre 3) ainsi que complété par des recommandations de lectures complémentaires sur des sujets spécifiques (appendice IX).

Dans le contexte global de la mise en œuvre et de l'accompagnement d'une offre riche et adaptée en activité physique et sportive par, entre autre, les acteurs clés du terrain de l'enfance et de la petite enfance, le manuel est également destiné à servir de support didactique dans le nouveau cours de formation «préparateur en motricité» qui sera lancé par l'ENEPS à partir de fin février 2021 (voir sous-chapitre ENEPS III.A.2^e. p. 58).

La publication du manuel rédigé en langue allemande, intitulé «Handbuch zur Bewegungserziehung bei Kindern von 0-12 Jahren» et exclusivement conçu sous forme de document digital interactif, est prévue pour début 2021.

B. Le volet événementiel

L'organisation et la planification du programme événementiel de 2020 ont été considérablement perturbés, voire entravés, par la propagation du virus de la COVID-19 à partir de la mi-mars 2020 ainsi que par son évolution imprévisible consécutive.

Parmi les actions de promotion de l'activité physique et sportive traditionnelles qui se déroulent sous l'enseigne «GIMB», énumérées ci-après et décrites dans les sous-chapitres respectives. Seule la 6^e édition de la Semaine européenne du sport a pu avoir lieu sous forme restreinte:

- **Nuit du Sport (12^e édition reportée à 2021)**

placé sous le patronage du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (Service National de la Jeunesse) et du ministère des Sports, le programme des activités «Nuit du Sport» qui s'adresse au grand public se déroule de manière décentralisé sous la tutelle organisationnelle des communes participantes.

- **Wibbel an Dribbel (30^e édition reportée à 2021)**

(Voir sous-chapitre Sport-loisir p. 8)

- **Sportsdag fit a gesond an der Fonction publique (3^e édition reportée)**

organisé en co-partenariat entre le ministère de la Fonction publique et le ministère des Sports au profit des agents de l'État.

- **Semaine européenne du Sport (European Week of Sports-EWoS) - #beactive: 6^e édition**
(Voir sous-chapitre Sport-loisir p. 9)

Du côté des expériences pilotes, l'orientation des futures éditions éventuelles de la **Journée nationale FIT50PLUS** et de l'atelier itinérant de sensibilisation et d'information **#Wéi fit si mer? Eise Kierper - Eis Beweegung - Eis Gesondheet** reste à être tranchée dans le contexte des partenariats respectifs (voir rapport d'activité 2019, pp. 13, 16-17).

LE SPORT DE COMPÉTITION

LES AIDES FINANCIÈRES ET LES SUBSIDES AUX FÉDÉRATIONS SPORTIVES AGRÉÉES ET AUX CLUBS SPORTIFS AFFILIÉS

Les données de l'exercice 2020 ne sont pas définitives parce que de nombreux décomptes ne sont présentés qu'au début de l'année 2021 par les organismes sportifs et peuvent être liquidés jusqu'au 15 mars 2021, sachant que, suivant le règlement de la Chambre des députés, (article 104), «*Les rapports écrits des ministères sur l'activité de l'exercice précédent doivent être mis à la disposition de la Chambre avant le 1^{er} mars au plus tard.*» De ce fait, le présent chapitre clôture en détail la répartition des crédits de 2019 et indique les fonds disponibles en 2020 dont l'attribution reste similaire.

LA RÉPARTITION DES CRÉDITS EN 2019

Les fonds directement versés aux fédérations sportives agréées, aux clubs sportifs affiliés et au Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois augmentent en 2019 de 8.893.819 € à 10.585.835,43 €, soit une hausse de 19% par rapport à l'année précédente.

Les crédits de 2019 ont été répartis comme suit :

- 1.256.103,37 € en tant que subsides de base et extraordinaires aux fédérations sportives agréées et aux clubs sportifs affiliés qui se répartissent comme suit :

403.221,37 € en tant que **subsides de base** à 322 clubs sportifs régissant un sport de compétition. Les critères visent la promotion des activités des jeunes licenciés, un encadrement de qualité pour l'ensemble des sportifs, ainsi que la valorisation du travail presté par les dirigeants bénévoles.

774.972 € pour 128 **subsides extraordinaires aux fédérations sportives et aux clubs**, principalement pour leurs engagements dans les compétitions internationales officielles, ainsi que pour l'organisation de telles manifestations au Luxembourg.

77.910 € à titre de participation aux frais de l'assurance CASCO contractée par le COSL au profit des dirigeants bénévoles des fédérations et clubs sportifs.

- 2.956.050 € en tant que subsides «qualité+» à 260 clubs régissant un sport de compétition. Ce subside a comme objectif de renforcer la qualité de l'encadrement des jeunes sportifs en dessous de 16 ans.
- 3.666.215,39 € en tant que subsides pour cadres administratifs et entraîneurs nationaux qui se répartissent comme suit :

574.858 € à titre de participation à l'indemnisation des **secrétaires administratifs** de 25 fédérations. 24,75 tâches sont subventionnées sur les 42,55 tâches en place auprès des fédérations sportives agréées. Grâce à des disponibilités budgétaires, 55% des frais

salariaux ont pu être remboursés jusqu'au plafond de 45.000 € fixé pour une tâche complète. Une aide maximale de 24.750 € est accordée pour une tâche complète de secrétariat. En principe, une tâche complète est considérée par fédération avec toutefois des exceptions pour certaines fédérations.

370.842 € à titre d'aide aux fédérations sportives ayant engagé un **gestionnaire administratif** à tâche complète ou partielle pour la direction et la gestion journalière de 8 fédérations d'envergure, à savoir la FLA, la FLAM, la FLBB, la FLH, la FLNS, la FLTT, la FSCL et la FLVB. Une aide maximale de 63.750 € est attribuée pour des dépenses plafonnées à 75.000 € et avec une prise en charge de 85% en 2019.

717.500,24 € à titre de contribution pour 10,8 tâches de **directeurs techniques nationaux** auprès des 12 fédérations suivantes : FLA, FELUBA, FLBB, FLF, FLGYM, FLH, FLNS, FLTT, FSCL (chaque fois une tâche complète), FLAM et FLVB (2x0,50 tâche) et LPC (0,8 tâche). Une aide maximale de 70.000 € est attribuée pour des dépenses plafonnées à 73.685 €, la prise en charge étant fixée à 95%.

2.003.015,15 € pour participer aux indemnités versées aux **entraîneurs nationaux** liés par un contrat de travail et indemnisés.

- 1.235.768 € en tant que subsides pour les mesures spéciales accordées à certains sportifs d'élite, pour la section des sports d'élite de l'armée (SSEA), les concepts fédéraux de haut niveau de certaines fédérations sportives, ainsi que la préparation olympique et paralympique qui se répartissent comme suit :

29.000 € pour les **mesures spéciales**;

294.268 € ont été attribués pour les programmes de 23 athlètes de la **section des sports d'élite de l'armée (SSEA)**;

453.275 € pour les **concepts fédéraux de haut niveau** de 10 fédérations, à savoir: la FLA, la FELUBA, FLAM (judo et karaté), la FLBB, la FSCL, la FLH, la FLNS, la FLTT, la FLTRI et la FLVB ;

134.225 € pour contribuer aux frais de **stages pour cadres nationaux**;

au COSL ont été versés 300.000 € pour la **préparation olympique**;

le LPC a obtenu 25.000 € pour la **préparation paralympique**.

L'enveloppe financière pour la préparation olympique évolue à l'approche des Jeux olympiques en fonction du nombre des contrats conclus avec les athlètes sélectionnables.

- 694.111 € à titre de participation aux frais de fonctionnement de 52 fédérations.
- 513.904 € pour contribuer forfaitairement à la masse salariale du Comité olympique et sportif luxembourgeois.

Aux aides pour l'entraînement fédéral s'ajoutent des contributions de 263.683,67 € versées directement aux chargés de cours et entraîneurs de 17 centres de formation du Sportlycée.

LES CRÉDITS POUR SUBSIDES EN 2020

Pour 2020, les fonds attribués aux fédérations sportives agréées, aux clubs sportifs affiliés, ainsi qu'au Comité olympique et sportif luxembourgeois s'élèvent à 12.263.471 €, soit une augmentation de 15,85 % par rapport à 2019.

Dans le détail sont prévus :

- 635.105 € sur base d'une convention du 17 juillet 2018 à titre de contribution aux frais de personnel du Comité olympique et sportif luxembourgeois pour couvrir partiellement les frais du secrétaire général, d'un directeur technique, d'un «High Performance Manager», d'un directeur administratif, d'un «Games Manager», de gestionnaires et d'employés administratifs.
- 1.655.000 € pour les subsides de base et extraordinaires aux fédérations et clubs sportifs, y comprise une enveloppe spécifique de 270.000 € pour les championnats organisés à l'échelon mondial et européen et une enveloppe de 85.000 € pour l'assurance CASCO contractée par le COSL au profit des dirigeants bénévoles des fédérations et clubs et 50.000 € en faveur du sport pour personnes handicapées.
- 4.879.880 € en tant que subsides pour cadres administratifs et entraîneurs nationaux qui se répartissent comme suit :

2.483.755 € pour participer à la rémunération des **entraîneurs nationaux** liés par un contrat de travail et aux indemnités versées aux entraîneurs nationaux non liés par un contrat de travail, avec la précision que les participations financières pour les entraîneurs des centres de formation du Sportlycée (de l'ordre de 300.000 €) sont à ajouter aux contributions financières précitées. L'investissement global pour l'encadrement des cadres nationaux et des centres de formation est ainsi de l'ordre de 2.783.755 € en 2020.

2.096.125 € pour les cadres administratifs, dont 676.500 € pour contribuer aux frais de rémunération de 24,75 tâches de **secrétaires administratifs** et une ligne de crédit particulière de 896.875 € pour 12 tâches de **directeurs techniques nationaux** auprès de 12 fédérations sportives. Un autre crédit de 522.750 € est prévu pour participer à la rémunération de 6,85 tâches de **gestionnaires administratifs** engagés auprès de 8 fédérations.

Le taux de remboursement du coût salarial brut pour les secrétaires administratifs fédéraux est de 60% jusqu'à la dépense maximale de 50.000 € considérée pour une tâche complète. Un maximum de dépenses de 80.000 € est fixé pour les directeurs techniques nationaux et de 75.000 € pour les gestionnaires administratifs. Des prises en charge de respectivement 95% et 90% sont retenues pour ces deux catégories de personnels en fonction de leur degré de qualification.

- 1.305.000 € pour les mesures de promotion dans l'intérêt du sport de compétition et du sport d'élite : cet article comprend 80.000 € pour les **mesures spéciales**, 300.000 € pour la **section des sports d'élite de l'armée** et 200.000 € pour la **préparation olympique**.

25.000 € de cet article sont prévus pour couvrir les frais de **préparation des athlètes paralympiques**.

525.000 € pour les **concepts fédéraux de haut niveau** de 10 fédérations, développés dans l'intérêt du sport de compétition et du sport d'élite. Les aides sont accordées prioritairement pour des préparations intensifiées, des compétitions internationales de haut niveau ainsi que l'encadrement des athlètes par des entraîneurs professionnels supplémentaires. Parallèlement, des allègements d'octroi de congé sportif sont décidés pour les disciplines collectives figurant parmi les fédérations retenues.

100.000 € sont prévus au même article budgétaire pour les **stages pour cadres fédéraux** de l'ensemble des fédérations sportives agréées.

75.000 € sont réservés aux **stages des centres de formation du Sportlycée**.

- 680.486 € pour la participation aux frais de fonctionnement des fédérations.
- 3.108.000 € pour le subside « qualité+ » aux clubs sportifs.
- La loi du 3 août 2005 concernant le sport crée au chapitre 5 un statut spécial dans l'intérêt du sportif d'élite. Sur la base des dispositions de l'article 13, sous 6, un remboursement de cotisations sociales est prévu pour des athlètes de haut niveau qui ne disposent pas d'une couverture sociale. Une ligne de crédit spécifique est reconduite en 2020 au titre de cet apport particulier pour le sport de haut niveau. Une seule athlète a partiellement bénéficié en 2020 de ce statut spécial.

Tableau concernant les fonds budgétaires versés aux fédérations sportives en 2019

en EUR

FEDERATIONS par ordre alphabétique	AIDES AUX FEDERATIONS SPORTIVES										Secrétaires administratifs	Nombre tâches 3)	TOTAL aides fédérations	% total des crédits 4)
	Fonctionnement fédéral	Subsidés sport-loisir	Subsidés extra- ordinaires	Nbre subs. extra.	Entraînement féd., concepts féd. et mesures spéciales	Tâches d'entraîn. prof. 1)	Nbre des entr. indem- nisés 2)	Tâches de DTN 3)	Tâches de gest. 3)	Gestionnaires				
Aéronautisme	16.025,00 €	- €	21.853,00 €	3	- €	-	-	-	-	- €	- €	-	37.878,00 €	0,61%
Alpaps	12.097,00 €	- €	- €	0	- €	-	-	-	-	- €	11.636,00 €	0,50	23.733,00 €	0,38%
Arts martiaux	62.530,00 €	- €	30.878,00 €	6	282.391,31 €	3,00	6	0,50	1,00	60.309,00 €	- €	-	436.108,31 €	6,99%
Athlétisme	51.061,00 €	2.500,00 €	36.067,00 €	7	257.621,00 €	1,50	5	1,00	1,00	62.809,00 €	42.075,00 €	1,70	452.133,00 €	7,25%
Automobilisme	6.912,00 €	- €	- €	0	12.000,00 €	-	-	-	-	- €	12.375,00 €	0,50	31.287,00 €	0,50%
Aviron	1.571,00 €	- €	- €	0	- €	-	-	-	-	- €	- €	-	1.571,00 €	0,03%
Badminton	32.521,00 €	- €	10.294,00 €	3	170.130,00 €	1,00	1	1,00	-	- €	11.384,00 €	0,50	224.329,00 €	3,60%
Basketball	79.418,00 €	- €	53.471,00 €	6	331.784,40 €	2,50	31	1,00	0,85	46.865,00 €	82.500,00 €	3,50	594.038,40 €	9,52%
Basketball corporatif	9.426,00 €	- €	- €	0	- €	-	-	-	-	- €	- €	-	9.426,00 €	0,15%
Billard	6.442,00 €	- €	6.688,00 €	1	1.517,00 €	-	-	-	-	- €	- €	-	14.647,00 €	0,23%
Boules et pétanque	5.813,00 €	- €	- €	0	4.005,00 €	-	4	-	-	- €	- €	-	9.818,00 €	0,16%
Boxe	8.955,00 €	- €	- €	0	13.500,00 €	-	-	-	-	- €	- €	-	22.455,00 €	0,36%
Canoë-Kayak	12.255,00 €	- €	- €	0	- €	-	-	-	-	- €	- €	-	12.255,00 €	0,20%
Cricket	2.860,00 €	- €	- €	0	- €	-	-	-	-	- €	- €	-	2.860,00 €	0,05%
Cyclisme	41.320,00 €	- €	36.835,00 €	5	293.613,87 €	2,00	4	1,00	1,00	51.425,00 €	8.936,00 €	0,50	432.129,87 €	6,93%
Danse	1.828,00 €	- €	- €	0	- €	-	-	-	-	- €	- €	-	1.828,00 €	0,03%
Darts	3.194,00 €	- €	- €	0	- €	-	-	-	-	- €	- €	-	3.194,00 €	0,05%
Echecs	6.442,00 €	- €	6.436,00 €	3	9.223,92 €	-	6	-	-	- €	- €	-	22.101,92 €	0,35%
Equitation	14.767,00 €	- €	2.670,00 €	1	38.544,05 €	-	5	-	-	- €	37.125,00 €	1,50	93.106,05 €	1,49%
Escalade/alpinisme	11.784,00 €	- €	4.397,00 €	4	760,00 €	-	-	-	-	- €	- €	-	16.941,00 €	0,27%
Escrime	13.150,00 €	- €	10.198,00 €	3	37.920,00 €	-	2	-	-	- €	- €	-	61.268,00 €	0,98%
Field Sports (nouv. 2018)	- €	- €	- €	0	-	-	-	-	-	- €	- €	-	-	0,00%
Football	68.342,00 €	1.000,00 €	29.243,00 €	4	205.140,00 €	2,00	35	1,00	-	- €	61.875,00 €	2,50	365.600,00 €	5,86%
Football corporatif	6.599,00 €	- €	- €	0	- €	-	-	-	-	- €	- €	-	6.599,00 €	0,11%
American football	761,00 €	- €	- €	0	- €	-	-	-	-	- €	- €	-	761,00 €	0,01%
Golf	5.341,00 €	- €	- €	0	4.375,00 €	-	5	-	-	- €	- €	-	9.716,00 €	0,16%
Golf sur pistes	4.713,00 €	- €	- €	0	- €	-	-	-	-	- €	- €	-	4.713,00 €	0,08%
Gymnastique	52.474,00 €	- €	4.255,00 €	3	167.255,00 €	1,50	2	1,00	-	- €	22.996,00 €	1,00	246.980,00 €	3,96%
Haltéro./lutte/powerl.	12.255,00 €	- €	- €	0	4.320,00 €	-	1	-	-	- €	3.873,00 €	0,20	20.448,00 €	0,33%
Handball	52.004,00 €	- €	28.245,00 €	3	224.245,00 €	1,50	4	1,00	1,00	44.243,00 €	24.750,00 €	1,00	373.487,00 €	5,99%
Handisports	15.240,00 €	- €	12.428,00 €	3	83.131,34 €	-	3	0,80	-	- €	6.146,00 €	0,50	116.945,34 €	1,88%
Hockey sur gazon	1.092,00 €	- €	7.400,00 €	1	- €	-	-	-	-	- €	- €	-	8.492,00 €	0,14%
Hockey sur glace	5.341,00 €	- €	17.700,00 €	2	19.947,36 €	-	1	-	-	- €	- €	-	42.988,36 €	0,69%
Indiaca	2.043,00 €	- €	750,00 €	1	- €	-	-	-	-	- €	- €	-	2.793,00 €	0,04%
Kickersport	- €	- €	3.415,00 €	2	- €	-	-	-	-	- €	- €	-	3.415,00 €	0,05%
Marche populaire	6.284,00 €	- €	- €	0	- €	-	-	-	-	- €	20.558,00 €	1,00	26.842,00 €	0,43%
Moto-cyclisme	6.221,00 €	- €	- €	0	832,00 €	-	1	-	-	- €	12.375,00 €	0,50	19.428,00 €	0,31%
Natation/sauvetage	49.332,00 €	- €	26.868,00 €	2	303.850,00 €	2,50	-	1,00	0,50	17.806,00 €	25.988,00 €	1,05	423.844,00 €	6,80%
Pêche sportive	8.013,00 €	- €	8.349,00 €	2	4.080,00 €	-	6	-	-	- €	10.717,00 €	0,50	31.159,00 €	0,50%
Quilles	10.840,00 €	- €	- €	0	9.600,00 €	-	4	-	-	- €	24.750,00 €	1,00	45.190,00 €	0,72%
Rugby	19.167,00 €	- €	18.480,00 €	1	65.000,00 €	1,00	2	-	-	- €	8.970,00 €	0,50	111.617,00 €	1,79%
Ski	8.483,00 €	- €	- €	0	15.224,00 €	-	2	-	-	- €	- €	-	23.707,00 €	0,38%
Ski nautique (wake-b.)	6.127,00 €	- €	- €	0	- €	-	-	-	-	- €	7.821,00 €	0,40	13.948,00 €	0,22%
Sports de glace	12.883,00 €	- €	10.654,00 €	4	66.890,42 €	1,00	7	-	-	- €	- €	-	90.427,42 €	1,45%
Sports santé	1.093,00 €	- €	- €	0	- €	-	-	-	-	- €	- €	-	1.093,00 €	0,02%
Sports sub-aquat.	6.912,00 €	- €	1.500,00 €	1	3.375,00 €	-	6	-	-	- €	- €	-	11.787,00 €	0,19%
Squash	5.499,00 €	- €	8.900,00 €	3	7.849,72 €	-	1	-	-	- €	- €	-	22.248,72 €	0,36%
Tennis	61.115,00 €	- €	28.431,00 €	4	193.806,44 €	3,00	6	-	-	- €	49.155,00 €	2,00	332.507,44 €	5,33%
Tennis de table	78.083,00 €	- €	35.609,00 €	5	357.464,90 €	2,25	11	1,00	1,00	63.750,00 €	50.937,00 €	2,30	585.843,90 €	9,39%
Tir à l'arc	17.910,00 €	- €	17.680,00 €	3	44.573,96 €	-	5	-	-	- €	- €	-	80.163,96 €	1,29%
Tir aux armes sport.	19.481,00 €	- €	4.569,00 €	2	44.122,80 €	-	3	-	-	- €	14.850,00 €	0,60	83.022,80 €	1,33%
Triathlon	21.052,00 €	- €	16.217,00 €	5	202.310,00 €	1,50	-	-	-	- €	12.375,00 €	0,50	251.954,00 €	4,04%
Voile	5.185,00 €	- €	- €	0	- €	-	-	-	-	- €	- €	-	5.185,00 €	0,08%
Volleyball	47.840,00 €	- €	25.146,00 €	3	247.875,00 €	2,50	3	0,50	0,50	23.635,00 €	10.691,00 €	0,50	355.187,00 €	5,69%
LASEL	- €	6.000,00 €	3.500,00 €	3	- €	-	-	-	-	- €	- €	-	9.500,00 €	0,15%
LASEP	- €	6.230,00 €	- €	0	- €	-	-	-	-	- €	- €	-	6.230,00 €	0,10%
TOTAUX	1.018.096,00 €	15.730,00 €	529.126,00 €	99	3.728.278,49 €	28,75	172	10,80	6,85	370.842,00 €	574.858,00 €	24,75	6.236.930,49 €	100%
Nbre des bénéficiaires														

Remarques:

- 1) Nombre des tâches d'entraîneurs liés par un contrat de travail subsidiées
- 2) Nombre des entraîneurs indemnisés (non professionnels de par leur tâche de travail)
- 3) Nombre des tâches pour secrétaires administratifs, pour directeurs techniques nationaux et gestionnaires administratifs subsidiées
- 4) Pourcentage du total des crédits attribués aux fédérations sportives

LE CONGÉ SPORTIF

L'octroi de congé sportif est régi par les dispositions de la loi modifiée du 3 août 2005 concernant le sport, voire le règlement grand-ducal modifié du 30 avril 1991 concernant l'octroi d'un congé sportif.

Comme les activités sportives à travers le monde, y compris au plus haut niveau, ont été largement impactées et perturbées en 2020 en raison de la pandémie liée au COVID-19, le recours à cet instrument apprécié par le mouvement sportif luxembourgeois a connu une baisse considérable due à l'annulation de nombreuses compétitions internationales et aux difficultés de voyager pendant plusieurs mois en cours de 2020.

Pour des raisons évidentes donc, tous les indicateurs, à l'exception du coût moyen par journée de congé sportif accordée, accusent une baisse record pour l'année 2020 par rapport à l'année précédente, les crédits alloués à cet égard atteignant un niveau le plus bas jamais enregistré depuis l'an 2000.

Les différents paramètres évoluent ainsi de la manière suivante :

- baisse du nombre de bénéficiaires de 448 à 127 personnes;
- baisse des dépenses engendrées de 634.110 € à 209.605 €;
- baisse du nombre de jours accordés de 3163 à 905 jours;
- baisse du nombre de jours remboursés de 2.477,5 à 724 jours;
- hausse du coût moyen par jour de congé sportif accordé de 256 à 290 €;
- baisse du nombre des fédérations bénéficiaires de 35 à 21.

80 % du congé alloué soit 724 jours sur le total de 905 jours accordés, ont donné lieu à un remboursement. En revanche, 20 % ont été attribués à des bénéficiaires du secteur public qui continuent, pendant la durée du congé sportif, à toucher leur traitement.

Dotés de 470.000 €, les crédits prévus pour 2020 ont donc largement suffi pour satisfaire entièrement toutes les demandes enregistrées en 2020 ainsi qu'un report de l'ordre de 34.000 € de l'année 2019. Par conséquent, à l'encontre des années précédentes, un dépassement de crédit n'a pas dû être sollicité.

L'octroi du congé sportif en 2020 (209.605 €) est donc en forte régression (- 67 %) par rapport à 2019 (634.110 €) et atteint même son niveau le plus bas autant en jours de congé accordés qu'en nombre de bénéficiaires depuis qu'il est régi par les dispositions du règlement grand-ducal modifié du 30 avril 1991.

LE CONGÉ SPORTIF POUR LES ATHLÈTES D'ÉLITE ET LEURS ACCOMPAGNATEURS

Pour l'année 2020, le tableau repris au présent chapitre affiche 722 jours attribués à la catégorie des sportifs et accompagnateurs officiels, en détail à 44 sportifs et 47 accompagnateurs officiels.

Les 722 jours se répartissent sur 91 bénéficiaires issus de 21 fédérations différentes ainsi que du C.O.S.L.

Le nombre des fédérations bénéficiaires diminue de 14 unités par rapport à 2019 alors que le nombre des bénéficiaires est en forte régression (- 274 personnes par rapport à 2019).

La part des coûts engendrés par la rubrique « sportifs et accompagnateurs » constitue 79,5 % du coût total engendré pour l'octroi de congé sportif en 2020, par rapport à 84 % en 2019.

Quelques rares paiements relevant de l'année 2020 restent en souffrance à l'heure de boucler le présent rapport du fait que les demandes en remboursement afférentes n'ont pas encore été présentées. Ces demandes seront réglées sur l'exercice budgétaire 2021.

ÉVOLUTION DU CONGÉ SPORTIF ACCORDÉ AUX SPORTIFS ET ACCOMPAGNATEURS OFFICIELS DEPUIS 1999 :

ANNÉE	CATÉGORIE	DÉPENSES	DÉTAILS DU CONGÉ ACCORDÉ
1999	sportifs/accomp.	205.383	1.412 jours remboursés sur 1.635
2000	idem	196.513	1.260 jours remboursés sur 1.420
2001	idem	242.908	1.432 jours remboursés sur 1.769
2002	idem	176.587	1.099 jours remboursés sur 1.263
2003	idem	222.095	1.311 jours remboursés sur 1.556
2004	idem	192.166	960 jours remboursés sur 1.124
2005	idem	223.357	1.123 jours remboursés sur 1.373
2006	idem	180.414	877 jours remboursés sur 1.010
2007	idem	325.896	1.694 jours remboursés sur 1.971
2008	idem	322.600	1.560 jours remboursés sur 1.758
2009	idem	283.890	1.371 jours remboursés sur 1.659
2010	idem	218.468	1.117 jours remboursés sur 1.262
2011	idem	337.999	1.710 jours remboursés sur 1.911
2012	idem	299.863	1.443 jours remboursés sur 1.646
2013	idem	354.641	1.618 jours remboursés sur 1.888
2014	idem	342.933	1.545 jours remboursés sur 1.656
2015	idem	441.496	2.041 jours remboursés sur 2.325
2016	idem	418.288	1.731 jours remboursés sur 2.062
2017	idem	423.807	1.796 jours remboursés sur 2.157
2018	idem	331.539	1.284,5 jours rembours. sur 1.632
2019	idem	533.239	2.122 jours rembours. sur 2.678
2020	idem	166.655	593 jours rembours. sur 722

Les 722 jours accordés dans cette catégorie sont répartis comme suit:

- 326 jours pour les sports collectifs;
- 396 jours pour les sports individuels.

LES MESURES ET CONCEPTS PARTICULIERS ET PROMOTIONNELS – CONSTATATIONS PARTICULIÈRES

Cadres du C.O.S.L.

Le plafond annuel de congé sportif reste fixé à 30 jours pour les membres des cadres « élite » et « promotion » du Comité olympique et sportif luxembourgeois. Cette mesure n'est finalement appliquée qu'à un nombre restreint de sportifs qui exercent une profession. La plupart des athlètes de haut niveau, en effet, sont encore étudiants ou ont intégré la section des sportifs d'élite de l'armée, ou ont choisi une carrière de sportif professionnel.

Sportifs disposant d'un contrat olympique auprès du COSL et leurs accompagnateurs

En 2020, une vingtaine d'athlètes ont disposé d'un contrat olympique auprès du COSL dans la perspective des JO de Tokyo 2020. Parmi eux, les très rares sportifs exerçant en parallèle une profession, peuvent bénéficier depuis 2019 d'un maximum de 90 jours de congé sportif pour 75 jours jusqu'en 2018.

Dérogation spécifique pour les sports collectifs

Par décision gouvernementale du 7 mai 2004, une dérogation spécifique avait été accordée aux sports collectifs. Afin d'ouvrir aux sports collectifs le bénéfice au congé sportif se rapprochant de celui des athlètes individuels qui font partie des cadres du C.O.S.L., la durée du congé annuel peut être étendue jusqu'à un plafond de 25 jours.

La dérogation spécifique concerne le basketball, le football, le handball et le volleyball. Si, dans le passé, cette mesure a surtout servi les joueurs de l'équipe nationale de football, seuls deux joueurs et un accompagnateur officiel relevant de la FLF frôlent ce seuil maximum en 2020.

Le nombre de footballeurs (3) bénéficiant du congé sportif pour leur engagement avec l'équipe nationale a tendance à diminuer ces dernières années dans la mesure où de plus en plus de joueurs ont su entamer une carrière professionnelle. Ce sont d'ailleurs les seuls joueurs, tous les sports collectifs confondus, qui dépassent en 2020 le seuil maximum des 12 jours accordés jadis.

Le congé sportif attribué en 2020 aux joueurs/joueuses des sports collectifs descend de 772,5 à 326 jours pour les raisons explicitées ci-avant dans un contexte particulièrement compliqué pour la tenue d'événements sportifs en temps de pandémie. En résumé :

2009 :	529 jours		2015 :	746 jours
2010 :	536 jours		2016 :	852 jours
2011 :	642 jours		2017 :	869 jours
2012 :	826 jours		2018 :	702,5 jours
2013 :	886 jours		2019 :	772,5 jours
2014 :	705 jours		2020 :	326 jours

Pour l'année 2020, le nombre des bénéficiaires dans la catégorie des sports collectifs s'élève au total à 43 personnes, soit en détail à 26 joueurs et joueuses et 17 accompagnateurs officiels contre un total de 134 personnes en 2019 (85 athlètes et 49 officiels).

Équipes nationales de football (hommes et dames)

Malgré la pandémie, l'équipe nationale de football hommes a su disputer en 2020 ses rencontres internationales en Ligue des Nations. Toutefois, en raison d'un cadre national de plus en plus rajeuni, d'une part, et d'un nombre plus élevé désormais de joueurs professionnels, le congé sportif accordé à l'équipe nationale de football n'atteint que 160 jours en 2020 contre 229 en 2019 et 197,5 jours en 2018.

À titre de comparaison, il était de 227 jours en 2017, de 250 en 2016, de 277 jours en 2015, après avoir été de 295 jours en 2013 et de 347 jours en 2012. Le congé sportif requis pour les activités de l'équipe nationale de football hommes est donc en constante régression depuis l'année 2012.

Les 160 jours pour l'année 2020 ont été octroyés à 3 joueurs et 2 joueuses ainsi qu'à 11 accompagnateurs pour un remboursement à hauteur d'un montant total de 33.000 € contre 43.000 € en 2019.

À l'instar de l'équipe nationale de football, les sélections nationales des autres sports collectifs bénéficient elles aussi, depuis le début de l'année 2008, d'allègements sur le plan du congé sportif. Cette mesure s'inscrit dans le contexte des efforts particuliers déployés par le Ministère des Sports depuis 2008 dans le cadre des concepts sportifs élaborés pour la promotion du sport de compétition et du sport d'élite par 10 fédérations.

Ces allègements valent notamment pour :

- **l'équipe nationale hommes de handball :**

laquelle a bénéficié, pour sa participation aux matches de qualification aux championnats d'Europe et du Monde en début d'année 2020, de 103 jours de congé sportif dans l'intérêt de 11 joueurs et de 3 accompagnateurs, contre 122 jours en 2019. Le coût afférent (23.000 €) reste au même niveau qu'en 2019.

- **les équipes nationales de basketball :**

qui, avec 51 jours accordés en 2020, pour 97 jours en 2019, subissent le contrecoup de la pandémie alors que seule l'équipe nationale hommes a pu disputer ses rencontres de qualification pour les championnats d'Europe. Les 51 jours accordés en 2020 sont répartis entre 7 sportifs et 2 officiels pour un coût global de l'ordre de 5.600 € contre une dépense de 13.460 € en 2019.

- **les équipes nationales de volleyball :**

dont la seule apparition se limita au traditionnel double Tournoi des 4 Nations en début d'année au Centre national sportif et culturel d'Coque, pour bénéficier de 12 jours de congé sportif répartis entre 1 joueuse et 2 joueurs et 1 accompagnateur officiel. Le coût afférent s'élève à 3.715 € par rapport à 43.000 € en 2019 pour 195 jours de congé sportif attribués à l'époque.

Par ailleurs,

- en raison de la pandémie, les équipes nationales de hockey sur glace et de rugby n'ont pu disputer la moindre compétition officielle en 2020 et aucun congé sportif n'est à enregistrer dans leur chef pour 2020;

- les membres des équipes nationales féminine et masculine de tennis de table ont bénéficié de 65 jours de congé sportif engendrant un coût de l'ordre de 20.945 €, contre 193 jours accordés en 2019 pour une dépense de 52.000 €.

LE CONGÉ SPORTIF POUR DIRIGEANTS ET ARBITRES

183 jours de congé sportif (- 230 jours par rapport à 2019) ont été accordés pour l'année 2020 à 37 arbitres et dirigeants techniques et administratifs (-46 par rapport à 2019).

Les 183 jours attribués concernent 18 arbitres et 19 dirigeants issus de 12 fédérations bénéficiaires (- 9 par rapport à 2019).

Le coût global du congé sportif accordé en 2020 pour la catégorie des dirigeants et arbitres s'élève à 42.950 € contre 100.871 € en 2019.

Par rapport à 2019, la part du congé sportif attribué aux arbitres et dirigeants augmente de 15,90 à 20,5 % du total mais reste relativement faible, tant en volume qu'en termes de dépenses, comme il ressort du tableau ci-après :

ANNÉE	CATÉGORIE	DÉPENSES (en euros)	DÉTAILS DU CONGÉ ACCORDÉ
1999	dirigeants/arbitres	42.212	204 jours remboursés sur 238
2000	idem	58.803	263 jours remboursés sur 290
2001	idem	67.878	309 jours remboursés sur 369
2002	idem	62.209	270 jours remboursés sur 356
2003	idem	66.319	294 jours remboursés sur 395
2004	idem	76.557	309 jours remboursés sur 387
2005	idem	76.098	310 jours remboursés sur 411
2006	idem	74.632	297 jours remboursés sur 423
2007	idem	78.316	287 jours remboursés sur 414
2008	idem	74.887	271 jours remboursés sur 413
2009	idem	67.642	251 jours remboursés sur 360
2010	idem	68.301	237 jours remboursés sur 341
2011	idem	44.113	168 jours remboursés sur 283
2012	idem	46.700	203 jours remboursés sur 344
2013	idem	81.515	342 jours remboursés sur 543
2014	idem	55.444	197 jours remboursés sur 319
2015	idem	54.761	233 jours remboursés sur 351
2016	idem	61.310	214 jours remboursés sur 331
2017	idem	60.944	266 jours remboursés sur 395
2018	idem	72.292	240 jours remboursés sur 345,5
2019	idem	100.871	355,5 jours remboursés sur 485
2020	idem	42.950	131 jours remboursés sur 183

Les 183 jours accordés dans cette catégorie sont répartis comme suit :

- 87 jours à 17 bénéficiaires issus des sports collectifs et;
- 96 jours à 20 bénéficiaires issus des sports individuels.

ou encore :

- 107 jours à des arbitres et juges internationaux;
- 76 jours à des dirigeants luxembourgeois, membres d'organismes internationaux et/ou responsables de l'organisation d'événements internationaux officiels au Luxembourg.

DÉTAILS CONCERNANT LE CONGÉ SPORTIF OCTROYÉ EN 2020

I. SPORTIFS ET ACCOMPAGNATEURS OFFICIELS

	Fédération	Bénéficiaires			Jours de congé			Coût
		Spor.	Off.	Total	Accordés	Remb.	non-remb.	Total
Sports collectifs:	FLBB	7	2	9	51	16	35	5.633,93
	FLF	5	11	16	160	135	25	33.212,00
	FLH	11	3	14	103	92	11	23.123,56
	FLVB	3	1	4	12,00	12,00	0	3.715,00
sous-total	4	26	17	43	326	255	71	65.684,49
Sports individuels:	ACL	3	1	4	28	24	4	5.888,03
	AFCFL	0	0	0	0	0	0	0,00
	COSL	0	4	4	23	23	0	7.440,75
	FLA	1	0	1	36	36	0	8.770,00
	FLAB	0	0	0	0	0	0	0,00
	FLAM	5	0	5	27	27	0	7.551,06
	FLDE	0	0	0	0	0	0	0,00
	FLERA	0	1	1	2	0	2	0,00
	FLGym	0	3	3	16	0	16	0,00
	FLNS	0	0	0	0	0	0	0,00
	FLS	0	1	1	5	5	0	2.266,79
	FLSE	1	1	2	40	40	0	6.563,49
	FLT	2	4	6	28	25	3	6.894,80
	FLTA	0	1	1	8	0	8	0,00
	FLTAS	1	1	2	48	42	6	18.610,07
	FLTT	3	0	3	65	65	0	20.945,47
	FSCL	0	10	10	48	39	9	12.024,77
	LPC	2	3	5	22	12	10	4.015,05
sous-total		18	30	48	396	338	58,00	100.970,28
Total		44	47	91	722	593	129,00	166.654,77

DÉTAILS CONCERNANT LE CONGÉ SPORTIF OCTROYÉ EN 2020

II. Dirigeants et Arbitres

	Fédération	Bénéficiaires			Jours de congé			Coût
		Dir.	Arb.	Total	Acc.	Remb.	non-remb.	Total
Sports collectifs:	FLBB	0	3	3	18	18	0	4.434,43
	FLF	0	9	9	53	43	10	11.530,55
	FLH	2	0	2	7	7	0	3.359,54
	FLVB	2	1	3	9	2	7	995,47
sous-total		4	13	17	87	70	17	20.319,99
Sports individuels:	ACL	0	0	0	0	0	0	0,00
	AFCFL	1	0	1	2	2	0	682,25
	COSL	0	0	0	0	0	0	0,00
	FLA	0	0	0	0	0	0	0,00
	FLAB	1	0	1	10	10	0	4.977,35
	FLAM	1	0	1	5	0	5	0,00
	FLDE	0	1	1	10	0	10	0,00
	FLERA	0	0	0	0	0	0	0,00
	FLGym	1	1	2	18	13	5	5.005,72
	FLNS	3	0	3	9	6	3	1.072,71
	FLS	0	0	0	0	0	0	0,00
	FLSE	0	0	0	0	0	0	0,00
	FLT	8	2	10	37	25	12	8.915,00
	FLTA	0	0	0	0	0	0	0,00
	FLTAS	0	0	0	0	0	0	0,00
	FLTT	0	1	1	5	5	0	1.976,87
	F SCL	0	0	0	0	0	0	0,00
	LPC	0	0	0	0	0	0	0,00
sous-total		15	5	20	96	61	35	22.629,90
Total		19	18	37	183	131	52	42.949,89

DÉTAILS CONCERNANT LE CONGÉ SPORTIF OCTROYÉ EN 2020

I. SPORTIFS ET ACCOMPAGNATEURS OFFICIELS

II. Dirigeants et Arbitres

III. TOTAL

	Fédération		Bénéficiaires			Jours de congé			Coût		Bénéficiaires			Jours de congé			Coût		Bénéficiaires			Jours de congé			Coût	
	Spor.	Off.	Total	Accordés	Remb.	non-remb.	Total	Dir.	Arb.	Total	Acc.	Remb.	non-remb.	Total	Total	Bén.	Accordés	Remb.	non-remb.	Total	Total	Bén.	Accordés	Remb.	non-remb.	Total
Sports collectifs:	FLBB		7	2	9	51	16	35	5.633,93	0	3	3	18	18	0	4.434,43	12	68	34	35	10.068,36					
	FLF		5	11	16	160	135	25	33.212,00	0	9	9	53	43	10	11.530,55	25	213	178	35	44.742,55					
	FLH		11	3	14	103	92	11	23.123,56	2	0	2	7	7	0	3.359,54	16	110	99	11	26.483,10					
	FLVB		3	1	4	12,00	12,00	0	3.715,00	2	1	3	9	2	7	985,47	7	21	14	7	4.710,47					
	sous-total	4	26	17	43	326	255	71	65.684,49	4	13	17	87	70	17	20.319,99	60	413	325	88	86.004,48					
Sports individuels:	ACL		3	1	4	28	24	4	5.888,03	0	0	0	0	0	0	0,00	4	28	24	4	5.888,03					
	AFCFL		0	0	0	0	0	0	0,00	1	0	1	2	2	0	682,25	1	2	2	0	682,25					
	COSL		0	4	4	23	23	0	7.440,75	0	0	0	0	0	0	0,00	4	23	23	0	7.440,75					
	FLA		1	0	1	36	36	0	8.770,00	0	0	0	0	0	0	0,00	1	36	36	0	8.770,00					
	FLAB		0	0	0	0	0	0	0,00	1	0	1	10	10	0	4.977,35	1	10	10	0	4.977,35					
	FLAM		5	0	5	27	27	0	7.551,06	1	0	1	5	5	5	0,00	6	32	27	5	7.551,06					
	FLDE		0	0	0	0	0	0	0,00	0	1	1	10	0	10	0,00	1	10	0	10	0,00					
	FLERA		0	1	1	2	0	2	0,00	0	0	0	0	0	0	0,00	1	2	0	2	0,00					
	FLGym		0	3	3	16	0	16	0,00	1	1	2	18	13	5	5.005,72	5	34	13	21	5.005,72					
	FLNS		0	0	0	0	0	0	0,00	3	0	3	9	6	3	1.072,71	3	9	6	3	1.072,71					
	FLS		0	1	1	5	5	0	2.266,79	0	0	0	0	0	0	0,00	1	5	5	0	2.266,79					
	FLSE		1	1	2	40	40	0	6.563,49	0	0	0	0	0	0	0,00	2	40	40	0	6.563,49					
	FLT		2	4	6	28	25	3	6.894,80	8	2	10	37	25	12	8.915,00	16	65	50	15	15.809,80					
	FLTA		0	1	1	8	0	8	0,00	0	0	0	0	0	0	0,00	1	8	0	8	0,00					
	FLTAS		1	1	2	48	42	6	18.610,07	0	0	0	0	0	0	0,00	2	48	42	6	18.610,07					
	FLTT		3	0	3	65	65	0	20.945,47	0	1	1	5	5	0	1.976,87	4	70	70	0	22.922,34					
	FSCL		0	10	10	48	39	9	12.024,77	0	0	0	0	0	0	0,00	10	48	39	9	12.024,77					
sous-total	LPC		2	3	5	22	12	10	4.015,05	0	0	0	0	0	0	0,00	5	22	12	10	4.015,05					
	17 + COSL	18	30	48	396	338	58,00	100.970,28	15	5	20	96	61	35	22.629,90	68	492	399	93	123.600,18						
Total	21 + COSL	44	47	91	722	593	129,00	166.654,77	19	18	37	183	131	52	42.949,89	128	905	724	181	209.604,66						

LE CONTRÔLE MÉDICO-SPORTIF

LE CONTRÔLE MÉDICAL DES SPORTIFS LICENCIÉS PRATIQUANT UN SPORT DE COMPÉTITION

Le contrôle médico-sportif est obligatoire pour tous les sportifs, qui souhaitent obtenir une licence de compétition d'une fédération sportive, sauf pour certaines disciplines sportives qui en sont dispensées.

La pandémie due au coronavirus a eu un grand impact sur l'organisation des examens médico-sportifs.

Entre janvier 2020 et mi-mars 2020, 36 médecins et 38 secrétaires ont assuré les consultations médico-sportives dans 12 centres régionaux et 2 cabinets médicaux réparties au Grand-Duché de Luxembourg.

Entre mi-mars et mi-juillet 2020, les centres médico-sportifs ont fermés leurs portes du fait de l'impact de la pandémie.

En avril 2020 lors de l'état de crise, une modification du règlement grand-ducal du 23 décembre 2016 concernant le contrôle médico-sportif a permis une prolongation exceptionnelle de la validité du médico-sportif pour les examens obligatoires de 2020 jusque fin 2021. Une mise à jour des conclusions d'examen pour 11.000 sportifs avec prolongation de l'aptitude au sport jusqu'au 31 décembre 2021 a été envoyée aux fédérations et clubs sportifs.

En même temps, une stratégie a été développée pour organiser la reprise des examens médico-sportifs avec recensement du personnel médical et assistant disponible, des locaux aménageables selon les critères sanitaires en vigueur, déterminés par le ministère de la Santé. Des commandes de matériel de protection (masques, gants, visières, désinfectants, protection en plexiglas) ont été lancées.

Parallèlement la prise de rendez-vous médico-sportive a été réorganisée en la centralisant au ministère des Sports (joignable par téléphone entre 8h00-17h00 et par formulaire mail depuis fin octobre 2020 sur www.sports.lu).

Dès aménagement des centres selon les mesures COVID 19, la reprise des consultations se fait le 13 juillet 2020 dans 4 centres régionaux et 2 cabinets médicaux jusqu'au 14 septembre 2020 et ensuite dans 7 centres régionaux et 4 cabinets médicaux. Actuellement, 36 médecins et 22 secrétaires assurent les consultations médico-sportives.

Malgré la fermeture de 4 mois, 7.471 sportifs ont été examinés au médico-sportif en 2020.

3.105 électrocardiogrammes de repos ont été réalisés. Une inaptitude définitive au sport de contact a été prononcée et 282 sportifs ont été déclarés inapte temporairement au sport jusqu'à ce que des examens complémentaires approfondis aient permis de valider leur aptitude au sport.

Depuis la mise en ligne en 2017 sur MyGuichet par le CTIE d'une source exacte pour la Division médico-sportive, 20 fédérations sportives ont reçu un accès via un espace professionnel agréé par la Division médico-sportive du ministère des Sports pour vérifier les aptitudes au sport des

sportifs affiliés à un de leurs clubs sportifs agréés. Les sportifs ont la possibilité de vérifier leur aptitude au sport via un espace privé, moyennant un produit Luxtrust sur MyGuichet.lu.

La réorganisation des examens médico-sportifs entamée en 2019 a été poursuivie en 2020 en accord avec la Société luxembourgeoise de médecine du sport (SLMS).

Le cahier de charges pour une nouvelle application informatique SPMED 2 a pu être finalisé en 2020 avec la collaboration du Centre des technologies de l'information de l'Etat (CTIE). En 2021 une soumission sera lancée pour déterminer l'organisme qui développera l'application SPMED 2 à la hauteur du temps pour la Division médico-sportive.

En collaboration avec le Commissariat du Gouvernement à la protection des données, l'analyse d'impact sur la protection des données des personnes examinées dans les centres médico-sportifs a été finalisée en 2020. Les conclusions de cette AIPD vont permettre d'optimiser la gestion des données personnelles récoltées lors des contrôles médico-sportifs et de sensibiliser le personnel à veiller à respecter les consignes en vigueur lors du traitement des dossiers des sportifs. Les mêmes conclusions ont permis de veiller à ce que le règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données soit respecté lors de la réalisation du cahier de charges pour la nouvelle application SPMED2.

La Division médico-sportive a participé en juin 2020 à l'audit Deloitte mené pour «L'État des lieux de l'application des règles de protection des données à caractère personnel auprès de l'État luxembourgeois», dont le rapport a été présenté par le Premier ministre Xavier Bettel, ministre des Communications et des Médias à la commission compétente de la Chambre des députés en novembre 2020.

L'EXAMEN MÉDICAL DES SPORTIFS D'ÉLITE

L'examen des sportifs d'élite consiste en un examen médical général et orthopédique, une échographie, des tests musculaires, un bilan biologique et une épreuve d'effort sur tapis roulant ou sur vélo avec prise de lactate sanguin et ergo-spirométrie. Des conseils diététiques sont également donnés. Un suivi psychologique est proposé.

Malgré la pandémie due au coronavirus, 77 sportifs d'élite ont pu bénéficier d'un examen médico-sportif approfondi à la Clinique du sport Eich en 2020. Ils ont été suivis toute l'année par l'équipe de la Division médico-sportive en étroite collaboration avec la commission médicale du COSL.

Des tests de lactate auprès des nageurs, des cyclistes et des triathlètes ont été réalisés pendant toute l'année et ont permis de renseigner directement les sportifs concernés de leur état de forme.

Depuis fin 2018, une impédancemétrie ou bio-impédance complète les examens proposés aux sportifs d'élite. Cet examen permet de déterminer la composition corporelle (eau, muscles, graisse), information importante pour les sportifs de haut niveau.

LE SERVICE SPORT/HANDICAP

En 2020, Special Olympics Luxembourg (SOL), malgré la période difficile, a su profiter, comme les années précédentes, au maximum des installations performantes et appropriées du Rehazenter, ceci grâce à une convention de coopération signée entre le Rehazenter, le ministère des Sports et ministère de la Santé. Ainsi, Special Olympics Luxembourg a non seulement utilisé régulièrement le hall sportif et la piscine pendant 4 jours de la semaine, afin d'y tenir 7 séances d'entraînement différentes, mais a également profité de ces installations pour différentes manifestations sportives et stages lors des weekends lors des 3 premiers mois de l'année.

En plus, SOL a tenu son entraînement hebdomadaire d'athlétisme dans le cadre de l'arène du Centre national sportif et culturel d'Coque.

LA CONVENTION AVEC LE CENTRE HOSPITALIER (CHL)

Dans le cadre de la convention établi entre le CHL et le MSP en 2015, deux médecins spécialistes (en orthopédie et en médecine interne) consultent à raison de six heures par semaine au sein des localités du médico-sportif du MSP pour surveiller la santé des élèves du Sportlycée et pour réaliser les examens médico-sportifs obligatoires.

Deux infirmières sont à la disposition des élèves et assurent une présence pendant 22,5 heures par semaines.

LE CONTRÔLE ANTIDOPAGE – AGENCE LUXEMBOURGEOISE ANTIDOPAGE (ALAD)



Au regard de la pandémie liée au COVID-19, l'ALAD s'est organisée et adaptée afin de maintenir ses activités durant l'année 2020.

Avec l'entrée en vigueur des mesures de confinement du 13 mars 2020, les contacts interpersonnels et les déplacements ont été limités au strict nécessaire. Les mesures ont porté un coup d'arrêt aux compétitions sportives et les entraînements ont été rendus impossibles du moins pour la très grande majorité des disciplines sportives, du fait de la fermeture des infrastructures.

L'ALAD, soumise elle-même aux contraintes imposées par les effets de la pandémie, a dû suspendre provisoirement ses contrôles antidopage. À partir du 15 mai 2020, elle a suivi les directives de la Direction de la santé et de l'Agence mondiale antidopage et s'est concentrée sur les sportifs du groupe cible susceptibles d'être contrôlés à domicile, en respectant les conditions d'hygiène et de sécurité.

133 contrôles urinaires ont été tout de même effectués pendant l'année écoulée par les agents de contrôle de l'ALAD avec 110 contrôles au Luxembourg et 23 contrôles réalisés à l'étranger sur des sportifs luxembourgeois, à la demande de l'ALAD. De plus, 3 contrôles se sont soldés par un «no show», les sportifs n'étant pas à l'endroit qu'ils avaient indiqué dans le système de localisation ADAMS. À noter qu'un sportif est seulement sanctionné s'il totalise 3 «no-show» endéans les 12 mois, ce qui en l'occurrence n'a pas été le cas.

36 contrôles ont eu lieu lors de compétitions, dont 19 demandés par des fédérations. Pour deux des contrôles, la gestion des résultats est revenue à la fédération internationale.

97 contrôles ont eu lieu hors compétition sur des sportifs d'élite luxembourgeois. Parmi ces contrôles, 42 comportaient des prélèvements à la fois urinaires et sanguins. 16 de ces contrôles sanguins ont été réalisés dans le cadre du passeport biologique.

Ces 133 analyses étaient négatives et aucun athlète licencié au Luxembourg n'a été contrôlé positif.

En partenariat avec l'ALAD, l'École nationale de l'éducation physique et des sports (ENEPS) a tenu des formations sur le sport et l'éthique, ainsi que des cours d'antidopage pour des entraîneurs de différents niveaux.

L'ALAD a également tenu des présentations à propos de la lutte antidopage au Sportlycée et à Lunex University.

L'ALAD a adopté le nouveau Code mondial antidopage élaboré par l'Agence mondiale antidopage et entré en vigueur le 1^{er} janvier 2021. Il est accompagné de huit Standards internationaux destinés à favoriser la cohérence des pratiques entre les organisations antidopage dans des domaines techniques. Le nouveau Code 2021 comporte un certain nombre de changements importants pour la politique et les règles antidopage au Luxembourg, notamment le Standard International pour l'autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (Pour plus d'informations sur les procédures AUT, veuillez visiter www.alad.lu).

En 2020, l'ALAD a de nouveau pu obtenir sa certification ISO 9001 : 2015 pour les domaines suivants : planification et réalisation des contrôles, gestion des résultats, mesures de prévention et éducation.

Avec effet au 1^{er} septembre 2020, l'ALAD, par le biais de l'augmentation de la dotation du ministère des Sports, a su engagé un agent administratif universitaire en charge de la prévention et de l'éducation au sein de l'ALAD.

Le 16 décembre 2020, le conseil d'administration a donné son accord pour le rebranding de l'ALAD. Dans le courant de l'année 2021, l'agence se présentera avec un nouveau logo, une nouvelle campagne marketing et un nouveau site internet.

Avec le début de l'année 2021, l'ALAD dévoile son tout nouveau logo, qui s'inscrit dans le cadre du processus de modernisation, de visualisation et de son identification, sur le plan national et international.

Le logo donne un nouveau visage à l'Agence luxembourgeoise antidopage. Il fait partie d'un processus de modernisation dans lequel l'ALAD s'est engagé et coïncide avec le début de sa présence sur les réseaux sociaux. Le nouveau site internet de l'ALAD sera visible dans les semaines à venir.

Le nouveau logo est dérivé du premier qui a représenté l'ALAD depuis 2005.

Il est composé de trois éléments distinctifs :

- Le choix d'une police sportive et droite, qui représentent l'intégrité de l'ALAD.
- Le «signe égal» qui évoque l'équité et la loyauté, comme on peut aussi le voir dans le logo de l'AMA.
- Et enfin les couleurs rouge, blanc et bleu représentatives du drapeau tricolore du Grand-Duché du Luxembourg.

LES RELATIONS INTERNATIONALES

L'UNION EUROPÉENNE

En raison de l'épidémie de COVID-19, les ministres des Sports de l'UE se sont uniquement réunis par vidéoconférence au cours de l'année 2020.

À l'occasion de la vidéoconférence du 21 avril, les ministres des Sports de l'UE ont échangé à propos de l'impact de la pandémie de COVID-19 dans le domaine du sport. Les échanges ont essentiellement porté sur les mesures spécifiques prévues ou déjà en place pour soutenir le secteur sportif, sur les moyens d'assurer la continuité de l'entraînement des athlètes et de renforcer l'activité physique des citoyens, tout en garantissant leur sécurité et en limitant la propagation du virus ainsi que sur les principales mesures nécessaires pour relancer les activités dans le secteur sportif. Dans son intervention, le ministre Dan Kersch a fait le point sur la situation des activités sportives au Luxembourg et a mentionné la plateforme [«aktivdoheem.lu»](https://aktivdoheem.lu). Il a également fait valoir «qu'un soutien financier était nécessaire en faveur des petites structures sportives amateurs bénévoles, notamment via Erasmus+ Sport».

Les ministres des Sports de l'UE se sont ensuite réunis par vidéoconférence les 2 juin et 1^{er} décembre de l'année 2020. Les thèmes abordés ont porté sur les mesures à prendre pour faire face à l'impact de la pandémie de COVID-19 dans le domaine du sport à court, moyen et long terme et sur les conséquences de celle-ci sur l'organisation des événements sportifs.

À l'occasion de la vidéoconférence des ministres des Sports de l'UE le 2 juin, la Présidence croate a communiqué des informations sur les conclusions du Conseil «Donner des moyens d'action aux entraîneurs en améliorant les possibilités d'acquérir des aptitudes et des compétences».

Lors de la réunion du 1^{er} décembre, la Présidence allemande a également communiqué des informations au sujet de la résolution sur le plan de travail de l'UE en faveur du sport pour la période 2020-2024 ainsi que sur les conclusions relatives à la promotion de la coopération intersectorielle dans l'intérêt du sport et de l'activité physique dans la société. Les conclusions ont ensuite été adoptées par procédure écrite.

Le ministère des Sports a également participé aux diverses réunions du groupe de travail Sport du Conseil, aux réunions de groupes d'experts de la Commission (HEPA et Intégrité), au Forum européen du sport, aux réunions des Directeurs des sports, aux séminaires du Parlement européen et aux réunions du Comité Erasmus+ Sport. Ces réunions se sont essentiellement déroulées par vidéoconférence en 2020.

LE CONSEIL DE L'EUROPE ET UNESCO

En préparation des réunions de l'Agence mondiale antidopage (AMA), le ministère des Sports a participé aux réunions du Comité ad hoc européen pour l'Agence mondiale antidopage (CAHAMA) et du Groupe de suivi de la convention contre le dopage (T-DO) du Conseil de l'Europe.

En tant que représentant européen au Comité exécutif de l'Agence mondiale antidopage (AMA), le ministre des Sports, Dan Kersch, a participé par vidéoconférence à la réunion du 8 septembre afin de dresser un état des lieux des principaux dossiers internationaux en matière de lutte antidopage.

En qualité de membre de l'Accord partiel élargi sur le sport (APES) et assurant la présidence du Comité de direction, le ministère des Sports a participé à plusieurs réunions de l'APES qui, à l'exception d'une réunion à Strasbourg le 15 septembre, se sont également tenues par vidéoconférence cette année.

Le ministère des Sports a pris part à plusieurs séminaires du Comité permanent de la convention européenne sur la violence des spectateurs (T-RV) et notamment le 9 novembre à celui en ligne portant sur l'impact du COVID-19 sur les politiques et les pratiques lors des matchs de football et autres événements sportifs

Le ministère des Sports a également participé à la conférence des ministres des Sports du Conseil de l'Europe qui est organisée tous les deux ans. Initialement prévue pour se dérouler les 4 et 5 novembre 2020 en Slovénie, elle a été annulée en raison de la crise sanitaire et a été remplacée par différentes réunions qui se sont étendues jusqu'au 15 janvier 2021.

AGENCE MONDIALE ANTIDOPAGE (AMA)

En raison du contexte sanitaire mondial, les réunions de l'Agence mondiale antidopage (AMA), se sont tenues par vidéoconférence les 23 janvier, 15 mai, 14-15 septembre et 11 novembre. Ayant été élu comme représentant européen au Comité exécutif de l'Agence pour une période de deux ans, le Luxembourg a activement participé aux trois réunions annuelles du Comité exécutif afin de défendre le mandat européen tel qu'adopté par le CAHAMA.

Le représentant européen a été amené à se prononcer sur différents points à l'ordre du jour de ces réunions et notamment sur la désignation des deux membres indépendants au Comité exécutif ainsi que sur la mise en place d'un groupe d'experts chargé de revoir la gouvernance de l'AMA. Ce fut également l'occasion pour le ministre Dan Kersch d'exprimer son soutien à l'AMA et à son président et de rappeler le fonctionnement original de l'AMA qui repose sur un nombre égal de représentants du mouvement olympique et des autorités publiques.

LES BASES NAUTIQUES

LULTZHAUSEN

SPORT ERLIEWEN

Les activités sportives sont le domaine de prédilection de la Base nautique Lultzhausen qui est gérée en collaboration avec le Service national de la jeunesse (SNJ). Des stages d'initiation ont été proposés dans les disciplines canoë, geocaching, kayak, stand up paddling, voile, VTT, course d'orientation, radeau et escalade.

De plus, 28 élèves de 7^e du Lycée du Nord (classes à projet) ont utilisé la base nautique pendant trois jours chaque semaine.

À ces activités régulières s'ajoutent les stages de voile avec le Yacht Club du Grand-Duché de Luxembourg (68 participants); la régata Sailing schools en partenariat avec le Groupe luxembourgeois de croisières et de régates (156 participants, dont 56 skipper et co-skipper); ainsi que l'organisation de la Freestyle Tour au Grand-Duché (sur les sites de la Kulturfabrik à Esch-sur-Alzette, la Däichhal à Ettelbruck et la Carré Rotondes à Luxembourg-Ville) avec en total de 1.112 participants (dont 5 groupes et 40 classes).

Suite à l'annulation de l'édition 2020 de la Nuit du Sport, un nouveau projet a vu le jour pour continuer à promouvoir l'activité physique chez les jeunes, le Beactive@Jugendhaus. En collaboration avec dix maisons de jeunes, cette première édition a pu accueillir environ 500 participants.

Des formations de spécialisation pour animateurs spécialisés ont été réalisées en partielle collaboration avec l'ENEPS dans les disciplines escalade en salle et sports freestyle (19 participants). Les formations en sports nautiques et en voile ont dû être annulées suite aux mesures prises dans le cadre de la pandémie COVID-19.

L'équipe Sport erliewen a pu compter un total de 3.730 participations sur la Base nautique Lultzhausen (2.141 participants uniques, 131 groupes uniques).

Stages – participants	SEA	MJ / OJ	EF	ES	Total
Sport erliewen					
Stages à la base nautique	7,263	64, 1462	36, 1070	24, 935	131, 3730
Freestyle Tour (Hors enceinte)	/	5, 40	/	40,1072	45, 1112
Beactive@Jugendhaus (Hors enceinte)	/	10,500	/	/	10,500
Nuit du Sport (Base nautique)	/	/	/	/	/
Nuit du Sport (national)	/	/	/	/	/

LIEFRANGE

La crise sanitaire qui touche le pays entier depuis le début 2020, n'est pas passé inaperçu au sein du Yacht Club Luxembourg (YCL), dont les activités ont été des plus réduites:

- Organisation des deux semaines d'école de voile, en coopération étroite avec le SNJ. Il s'agissait des deux premières semaines des vacances d'été.
- Organisation de quelques stages de voile pour adultes, au creux de la vague COVID et avant l'apparition traditionnelle des algues bleues; les cours théoriques ayant eu lieu à ciel ouvert tandis que les cours pratiques ont été suivis en respectant les règles sanitaires en vigueur.
- La navigation de loisir a été tolérée par le YCL. La base nautique est restée fermée pendant toute la saison. Les vestiaires et les douches ont été utilisés le moins possible.

L'accès à la base était limité pour chercher le matériel sportif afin d'éviter des regroupements - port de masque obligatoire à l'intérieur du bâtiment (cave et garage).

Néanmoins, l'opportunité de poursuivre l'activité sportive sur l'eau, même limités, a trouvé une résonnance forte entre les membres actifs du YCL.

L'ÉQUIPEMENT SPORTIF

LE 11^E PROGRAMME QUINQUENNAL

Par la loi du 18 août 2018, le Gouvernement a été autorisé à subventionner à partir du 1^{er} janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2022, la réalisation d'un 11^e programme quinquennal d'équipement sportif jusqu'à concurrence d'un montant global de 120.000.000 € afin :

- de subventionner la réalisation d'équipements sportifs par les communes, les syndicats, les organisations sportives, associés les uns ou les autres, le cas échéant, à des promoteurs privés;
- de contribuer au financement des zones de motricité dans les services d'éducation et d'accueil pour enfants détenteurs d'un agrément conformément à la loi modifiée du 4 juillet 2008 sur la jeunesse;
- d'assurer la gestion de la banque de données de l'infrastructure sportive nationale censée faciliter l'établissement de futurs programmes quinquennaux;
- de réaliser des études en vue de l'établissement de modèles de gestion.

Le fonds d'équipement sportif national a été alimenté par une première dotation de 5.000.000 € pour l'exercice 2018.

Pour l'exercice 2019, le fonds a été alimenté par une 2^e dotation de 12.538.858 €.

Pour l'exercice 2020, le fonds a été alimenté par une 3^e dotation de 22.000.000 €.

Pour l'exercice 2021, il est prévu d'alimenter le fonds avec une 4^e dotation de 22.000.000 €.

Une 1^{re} liste de projets à subventionner dans le cadre dudit programme a été autorisée par le règlement grand-ducal du 12 octobre 2018. Le programme prévisionnel de la 1^{re} liste englobe 16 communes, 3 syndicats de communes et à un club sportif et vise la réalisation de :

1 centre sportif
2 halls de tennis
7 halls omnisports
3 halls multisports
2 halls des sports
1 salle des sports
2 piscines
1 piscine extérieure
1 stade d'athlétisme

1 stand de tir
1 laboratoire LIHPS (phase 1)
5 vestiaires (football)
1 hall de gymnastique provisoire
1 rénovation de grande envergure d'un hall omnisports, et
1 installation à caractère national, à savoir le stade national de football et de rugby (phase 2)

Une 2^e liste est en cours de réalisation et sera finalisée courant 2021.

LES TRAVAUX DE MODERNISATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS EXISTANTS

L'article 2 de la loi du 11 février 2014 autorisant le Gouvernement à subventionner un dixième programme quinquennal d'équipement sportif dispose que les projets de rénovation de grande envergure sont à reprendre sur une liste arrêtée par règlement grand-ducal. Le seuil à partir duquel un projet de rénovation est considéré comme étant «de grande envergure» est également fixé par règlement grand-ducal. Ce seuil peut varier selon le type d'équipement sportif.

La loi du 18 juillet 2018 autorisant le Gouvernement à subventionner un 11^e programme quinquennal d'équipement sportif reconduit cette disposition et précise en plus que les projets de réalisation d'équipement, hormis ceux de faible envergure, sont arrêtés par règlement grand-ducal. Est considéré comme projet d'équipement sportif de faible envergure tout projet dont le coût total ne dépasse pas 1,5 million d'euros toutes taxes comprises.

Dans l'intérêt de la mise en œuvre des rénovations et modernisations, le fonds d'équipement sportif national a été alimenté de 2003 à 2017 par les dotations s'élevant à un total de 56 mio €, soit en moyenne une dotation annuelle de 3,733 mio €. Pour l'exercice 2018 cette dotation a été relevée à 5 mio €.

Pour l'exercice 2019, le fond a été alimenté par une dotation de 5.000.000 €.

Pour l'exercice 2020, le fond a été alimenté par une dotation de 5.000.000 €.

Pour l'exercice 2021, il est prévu d'alimenter le fonds avec une dotation de 5.000.000 €.

Depuis 2003, 549 projets de rénovation et de modernisation ont ainsi pu être subventionnés, notamment:

182 installations de football;

104 halls sportifs

60 installations de tennis

26 piscines couvertes

28 terrains multisports

25 stades d'athlétisme

7 pistes pumptrack pour VTT

10 piscines en plein air

10 stands de tir aux armes sportives

12 pistes inline-skating

4 terrains d'aviation

6 patinoires

15 boulodromes / pistes de pétanque

1 salle de spinning

2 installations de plongée;

4 salles de tennis de table;

2 installations équestres;

1 salle de judo;

2 pistes de moto-cross

1 installation de ski-nautique

8 installations de golf

11 terrains de beach-volley

9 parcours fitness outdoor

3 murs d'escalade

1 terrain de basketball outdoor

6 air-tramp

9 salles de motricité

LES CENTRES NATIONAUX

La répartition des crédits en 2019*

Il y a lieu de relever des participations financières de 211.423 € versées aux fédérations sportives et de 170.671 € remboursées aux communes pour des centres nationaux dans l'intérêt de disciplines sportives spécifiques, à savoir :

- le centre national d'aviation à Noertrange;
- le centre national de boules et pétanque à Belvaux;
- le centre national d'escrime au LGL à Luxembourg-Limpertsberg;
- le centre national de football à Mondercange;
- le centre national de moto-cross à Bockholtz;
- le centre national de quilles à Pétange;
- le centre national des sports de glace à Kockelscheuer (patinoire);
- le centre national de tennis à Esch-sur-Alzette;
- le centre national de tir à l'arc «indoor» à Strassen;
- le centre national de tir aux armes sportives à Senningen;
- le centre national de voile à Liefrange.

Pour les centres nationaux de canoë kayak à Diekirch, le centre national des arts martiaux à Strassen ainsi que le nouveau Stade de football et de rugby, les premiers décomptes ne sont attendus qu'en début 2021.

Les crédits pour subsides en 2020

948.180 € sont inscrits au budget de 2020 pour le fonctionnement des différents centres nationaux énumérés au chapitre «Répartition des crédits en 2019» ci-devant, dont 289.180 € pour le remboursement des frais avancés par les fédérations et 659.000 € pour les dépenses engagées au niveau communal.

*Les données de l'exercice 2020 ne sont pas définitives parce que de nombreux décomptes ne sont présentés qu'au début de l'année 2021 par les organismes sportifs et peuvent être liquidés jusqu'au 15 mars 2021, sachant que, suivant le règlement de la Chambre des députés, (article 104), «*Les rapports écrits des ministères sur l'activité de l'exercice précédent doivent être mis à la disposition de la Chambre avant le 1^{er} mars au plus tard.*» De ce fait, le présent chapitre clôture en détail la répartition des crédits de 2019 et indique les fonds disponibles en 2020 dont l'attribution reste similaire.

LE COMITÉ OLYMPIQUE ET SPORTIF LUXEMBOURGEOIS (COSL)



Dans le cadre des contacts réguliers entre les autorités publiques et le mouvement sportif, le ministre des Sports, entouré de ses proches collaborateurs, a eu deux réunions de travail en 2020 avec le président du COSL, assisté de plusieurs membres du conseil d'administration et du personnel du COSL.

La première de ces deux entrevues a eu lieu le 5 février 2020 à l'Institut national des sports (INS) et a porté sur de nombreux sujets, dont notamment l'évolution positive du budget pluriannuel destiné au sport pour les années 2020 à 2023. Cette augmentation considérable des crédits destinés au développement du sport luxembourgeois en général souligne l'importance qu'accorde le gouvernement au domaine du sport.

Ont également été abordés les développements futurs en matière de recrutement au sein du COSL et encore les visions de la Maison des sports à l'horizon 2026.

Le ministre et la délégation du COSL ont tiré un bilan très positif des événements multisports, notamment les Jeux européens de 2019 et les Jeux olympiques d'hiver de la Jeunesse 2020 à Lausanne et se sont projetés par ailleurs sur les prochains Jeux olympiques de Tokyo, les prochains Jeux de la francophonie et les Jeux olympiques d'hiver 2022 à Pékin, voire les Jeux olympiques d'été 2024 à Paris. La préparation olympique des meilleurs sportifs luxembourgeois, notamment de ceux faisant partie de la section des sports d'élite de l'armée, a également été évoquée lors de cette réunion.

Un échange de vues a également été mené concernant la promotion de l'image du Luxembourg dans le monde à travers le sport (nation branding).

Pour conclure, le ministre des Sports et les responsables du COSL ont réaffirmé leur volonté ferme et inconditionnelle de poursuivre leur collaboration constructive en faveur du mouvement sportif luxembourgeois.

Le samedi 20 juin 2020, le ministre des Sports, est intervenu lors de l'assemblée générale du Comité olympique et sportif luxembourgeois en tenant à remercier tous les acteurs du monde sportif luxembourgeois pour leur soutien et la collaboration exemplaire, notamment dans le cadre de la lutte contre le COVID-19.

Le ministre a mis en exergue le rôle important du bénévolat dans la société en général et plus particulièrement dans le monde du sport.

La seconde entrevue s'est tenue le 21 octobre 2020 et a été dominée par l'impact et les conséquences sur le sport en général, et le sport luxembourgeois en particulier, de la pandémie liée au COVID-19. Le plan de relance «Restart Sports» et les aides financières, destinées notamment aux clubs de sport affiliés, ont également été évoquées et accueillies favorablement.

Ont également figuré à l'ordre du jour, les événements multisports 2021-2024, dont notamment les Jeux olympiques de Tokyo, décalés à cause de la crise sanitaire, le projet de budget de l'État 2021, le Conseil supérieur des sports, ainsi que le Compte satellite Sport, instrument important pour souligner l'impact du sport pour l'économie luxembourgeoise.

En marge de cette entrevue, le ministre des Sports a signé une convention de partenariat dans le cadre de la promotion du Luxembourg dans le domaine du sport «Luxembourg – Let's make it happen».

En 2020, le COSL a bénéficié des aides financières suivantes de la part du ministère des Sports:

Tableau concernant les fonds budgétaires directement versés au COSL en 2020

	Préparation olympique	Personnel	Nombre tâches	Frais CASCO	Aides
COSL	200.000,00 €	581.904,00 €	9,00	85.000,00	866.904,00 €

L'enveloppe financière pour la préparation olympique évolue à l'approche des Jeux Olympiques en fonction du nombre des contrats conclus avec les athlètes sélectionnables

LE LUXEMBOURG INSTITUTE FOR HIGH PERFORMANCE IN SPORTS (LIHPS)



Le «Luxembourg Institute for High Performance in Sports» (LIHPS), mis en place dans le cadre du précédent programme gouvernemental et renforcé par l'actuel programme pour les années 2018 à 2023, fonctionne officiellement depuis le 19 décembre 2017.

Les membres fondateurs du LIHPS sont :

- le Comité olympique et sportif luxembourgeois (COSL);
- le ministère des Sports (MSP);
- la Société luxembourgeoise de médecine du sport (SLMS).

L'objectif principal du LIHPS est d'une part d'offrir à chaque athlète un encadrement personnel de qualité pour réduire encore davantage l'écart entre les sportifs d'élite luxembourgeois et l'élite mondiale, et d'autre part, de coordonner au mieux l'ensemble des mesures de prise en charge des sportifs d'élite.

Dans cet ordre d'idées, la gestion du High Performance Training and Recovery Center (HPTRC), installé au Centre national sportif et culturel d'Coque, a été confiée au LIHPS depuis juillet 2019. Afin d'assurer un accompagnement optimal des athlètes, des appareils et équipements supplémentaires, répondant aux derniers critères de recherche scientifique dans le domaine du sport de haut niveau ont complété l'offre du HPTRC.

En 2020, deux experts en matière de retour au sport, notamment après une blessure, ont intégré l'équipe du LIHPS. La complémentarité des profils des deux experts, engagés chacun à mi-temps, ainsi que leur expérience dans le domaine de la physiothérapie et la réathlétisation constituent une offre de qualité supplémentaire pour les athlètes.

Le site internet du LIHPS fonctionne depuis mars 2020 et constitue une excellente plateforme d'information pour les différents acteurs du monde sportif luxembourgeois. Les contributions de nombreux experts sont une plus-value, non seulement pour les sportifs mêmes, mais également pour leurs encadrants, notamment dans les domaines de la nutrition sportive ou encore de la médecine du sport.

De premières entrevues ont également eu lieu avec des représentants des fédérations des sports collectifs pour analyser la possibilité de faire profiter également des sportifs d'équipe des différentes offres du LIHPS.

Le sujet ayant le plus influencé le travail du LIHPS en 2020 a sans doute été l'impact de la pandémie liée au COVID-19 et ses influences sur les possibilités d'entraînement des athlètes. Depuis le 4 mai 2020, les sportifs d'élite ont pu reprendre leurs entraînements au sein du HPTRC, en suivant un protocole sanitaire strict, mis en place par le LIHPS, en collaboration avec la SLMS, le COSL, le MSP et le Centre national sportif et culturel d'Coque.

Le personnel du LIHPS a surveillé sur place la mise en œuvre de ce protocole sanitaire, adapté au fur et à mesure aux nouvelles décisions prises dans le cadre de la lutte contre la pandémie liée au COVID-19.

Pour l'exercice 2020, un budget plus important a été attribué au LIHPS pour lui permettre d'intensifier encore davantage ses activités en faveur des sportifs d'élite luxembourgeois.

L'INSTITUT NATIONAL DES SPORTS (INS)

SERVICE LOGEMENT-RESTAURATION

Pour la période du 01.01.2020 au 15.03.2020 le Service logement-restauration a enregistré :

Nuitées	Petits déjeuners	Repas chauds	Collations
2.025	532	12.102	0

Depuis le 16 mars 2020, le logement et la restauration sont fermés en raison de la pandémie du COVID-19.

SALLES DE RÉUNION

L'utilisation en heures/année a été la suivante :

Salle	Cours de formation	Fédérations	Réunions internes	Total
Fetschenhaff	158	7	49	214
Rumm	/	17	104	121
Stiffchen	/	7	28	35
Totaux :	158	31	181	370

INSTALLATIONS SPORTIVES

Tableau de l'utilisation en heures/année

Salle	Entraînements	Stages	Compétitions	Cours de formation	Total
Salle multisports (Hall 1)	1 888	258	4	58	2 208
Salle de gymnastique	1 604	417	/	38	2 059
Salle de judo	1 293	12	/	19	1 324
Salle de musculation	1 511	3	/	/	1 514
Terrain de football *	/	/	/	/	/
Installations d'athlétisme*	/	/	/	/	/
Terrain polyvalent	659	36	/	14	709
Beach-Volley	180	/	/	/	180
Fort Rubanprèz	1 130	/	/	28	1 158
Salle multisports (Hall 2)	1 433	68	/	180	1 681
Totaux :	9 698	794	4	337	10 833

*en rénovation

LE CONSEIL SUPÉRIEUR DES SPORTS

Le Conseil supérieur des sports, dans son ancienne composition, a tenu sa dernière réunion en présence du ministre des Sports, en date du 16 janvier 2020, avant la mise en œuvre de la réforme annoncée du Conseil tel que prévue au programme gouvernemental.

Le ministre des Sports a confirmé vouloir tirer profit au sein du nouveau Conseil supérieur des sports notamment de l'expérience et du vécu d'anciens sportifs de haut niveau et des directeurs des structures institutionnelles du sport au Luxembourg, car il s'agira de rassembler toutes les forces vives et toutes les compétences dans un même but.

De même, en ce qui concerne la mise en œuvre du concept intégré pour le sport au Luxembourg, élaboré par le COSL, le ministre a souhaité coordonner encore davantage tous les efforts requis en la matière, d'où la nécessité de se concerter au mieux dans une démarche commune avec tous les acteurs impliqués.

Même si l'actuel Conseil supérieur des sports est appelé à passer le relais à un nouveau, le ministre s'est dit rester ouvert à toute idée nouvelle, d'où qu'elle provienne, pourvu qu'elle soit bonne et constructive. Aussi, le ministre entend-il également maintenir ses contacts réguliers avec le COSL, bien sûr, mais aussi avec les fédérations sportives, comme il l'a fait depuis son entrée en fonction en décembre 2018, tout en veillant à un traitement juste et équitable de toutes les fédérations sportives.

Pour conclure, le ministre Dan Kersch a remercié les membres sortants du Conseil supérieur des sports pour avoir donné leur temps dans l'intérêt du sport luxembourgeois pendant de nombreuses années.

Le Conseil supérieur des sports s'est réuni pour la première fois dans sa nouvelle composition, le mercredi 18 novembre 2020 en visioconférence et ce avec la participation du ministre des Sports.

Le ministre a salué les membres du Conseil supérieur des sports relooké en les remerciant d'emblée d'avoir accepté un mandat au sein de cet organe consultatif mandaté, selon les dispositions de la loi modifiée du 3 août 2005 concernant le sport, d'assister le ministre des Sports dans l'exécution de ses missions. Le ministre a mis en exergue la nouvelle composition comportant les principaux acteurs institutionnels du mouvement sportif luxembourgeois, à savoir les directeurs respectifs de l'École nationale de l'éducation physique et des sports (ENEPS), du Luxembourg Institute for High Performance in Sports (LIHPS) et du Centre national sportif et culturel et du Sportlycée.

Lors d'échanges fructueux, les membres se sont notamment mis d'accord que la création de cette plateforme d'échange permettra sans doute de parfaire la coordination entre les institutions existantes et de mener un dialogue structuré entre les acteurs du monde sportif dans l'intérêt et le développement du sport au Luxembourg.

Le ministre a exprimé sa forte volonté de voir le Conseil supérieur des sports accomplir sa mission en toute indépendance, d'une part, pour donner ses avis quant aux questions lui soumises et, d'autre part, pour présenter, de sa propre initiative, toutes propositions, suggestions et informations que le Conseil jugera utile de faire en rapport avec la politique sportive et les mesures d'exécution y relatives.

Afin de poursuivre les travaux entamés les dernières années, de nombreux sujets constitueront les priorités majeures du Conseil supérieur des sports, notamment la réforme du congé sportif, la mise en place d'une filière parallèle à celle des sportifs d'élite de l'armée luxembourgeoise, la simplification des procédures administratives, le sport féminin et plein d'autres.

Le nouveau Conseil supérieur des sports est désormais composé comme suit:

- Norma Zambon;
- Christian Bock;
- Dan Dax;
- Alwin De Prins;
- Ken Diederich;
- Fabienne Gaul;
- Christian Jung;
- Gilles Muller;
- Mandy Minella;
- Pascal Schaul;
- Charles Stelmes;
- Dr Axel Urhausen.

Nathalie Goergen-Kirpach, fonctionnaire du ministère des Sports assiste le Conseil supérieur des sports en tant que secrétaire.

La proposition par le ministre des Sports de désigner Norma Zambon en tant que présidente du Conseil supérieur des Sports a trouvé l'assentiment de tous les membres.

L'ÉCOLE NATIONALE DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET DES SPORTS (ENEPS)



Conformément aux dispositions de la loi modifiée du 29 novembre 1988 portant organisation de la structure administrative de l'éducation physique et sportive, l'École nationale de l'éducation physique et des sports (ENEPS) a principalement pour mission de mettre en œuvre la formation, théorique et pratique, ainsi que le recyclage et le perfectionnement par une formation, des cadres techniques et administratifs des fédérations et sociétés sportives, ainsi que des animateurs dans le domaine du sport.

L'ENEPS réalise ces missions en assurant l'organisation des formations des entraîneurs, des animateurs de sport-loisir, des juges et arbitres.

Dans l'optique de développement et de promotion des formations, l'ENEPS a continué de soutenir un nombre important d'actions, d'initiatives et de projets visant à promouvoir la qualité dans le sport luxembourgeois, ceci malgré une année particulièrement difficile pour le monde sportif luxembourgeois, marquée par la pandémie de COVID-19, qui a impactée la principale activité de l'ENEPS, à savoir les formations, mais aussi d'autres projets. Ceci n'a pas pour autant empêché l'ENEPS de progresser sur un nombre important de projets, d'améliorer ses processus de fonctionnement internes et de lancer certaines nouvelles initiatives.

En particulier, la pandémie a donné naissance à certains nouveaux projets dans lesquels l'ENEPS était fortement impliquée :

I. PROJETS LIÉS À LA PANDÉMIE COVID-19

A. Aktivdoheem.lu

Pendant le premier confinement prononcé par le Gouvernement en mars 2020 en relation avec le COVID-19, l'ENEPS a, à la demande du ministère des Sports et en collaboration avec le Service national de la jeunesse (SNJ), lancé la plateforme en ligne [«aktivdoheem.lu»](https://aktivdoheem.lu).

En effet, il s'est avéré compliqué pour la plupart de la population, surtout les enfants et les jeunes, mais aussi les seniors, d'avoir une activité physique régulière et suffisante. Afin d'encourager les sportifs ou moins sportifs, jeunes ou moins jeunes, à rester physiquement actifs malgré la situation, l'ENEPS et le SNJ ont mis en place une plateforme digitale afin de donner des idées d'activités physiques sous forme de courtes vidéos dans les domaines des jeux, fitness, coordination, danse, yoga, relaxation, etc. L'objectif principal était de sensibiliser les citoyens à prendre conscience que même un espace restreint et le défaut de matériel offre de nombreuses possibilités pour rester actifs et pratiquer une activité physique régulière, dans le respect des mesures sanitaires.

Les vidéos sont publiées dans les trois grandes catégories «Parents avec enfants», «Adolescents», «Seniors». À cela s'ajoutait une rubrique «Défis», par laquelle des sportifs luxembourgeois ont lancé un défi quotidien aux visiteurs. Pendant la durée du confinement, la plateforme était alimentée chaque jour de nouveaux contenus.

Lors de la reprise des activités scolaires, fut ajoutée une catégorie «Petits groupes d'enfants» visant à soutenir le personnel des structures d'accueil par des idées et inspirations pratiques

faciles à mettre en œuvre, pour organiser ainsi des activités et des jeux avec leurs groupes d'enfants.

Outre les personnes et sportifs de haut niveau qui ont accepté spontanément de s'impliquer, les animateurs spécialisés du SNJ et des collaborateurs de différentes structures de motricité (Hesper beweegt sech, Fit Kanner Miersch, Sportkrees Atert et Jonglënster – Gutt drop !) ont contribué à la réussite de ce projet. Ainsi, au total, 270 vidéos ont été produites et mises à la disposition du grand public.

B. Schouldoheem.lu

Dans le même contexte de l'enseignement à distance, l'ENEPS a soutenu le portail schouldoheem.lu du SCRIPT, qui met à disposition des élèves de l'enseignement post-primaire notamment du matériel en relation avec l'activité physique, développé avec l'aide de nombreux professeurs d'éducation physique.

C. Coordinateur sportif

Le plan de relance sport «Restart Sports» du ministère des Sports, visant à présenter un système d'aides financières spécifiques au monde sportif luxembourgeois dans le cadre de la lutte contre le COVID-19, a prévu la participation au financement des frais de personnel d'un «coordinateur sportif» engagé auprès des communes, voire de plusieurs communes. Le rôle de ce coordinateur sportif étant de «favoriser le dialogue entre les acteurs impliqués, de jouer un rôle d'intermédiaire, de relais, voire de facilitateur, afin de garantir le bon déroulement de l'activité physique dans le cadre du programme journalier des enfants», l'ENEPS s'est lancée dans des travaux de réflexion menant à la définition de lignes directrices relatives aux tâches concrètes du coordinateur sportif, notamment quant au développement d'offres sportives et d'activités physiques de qualité pour toute la population.

Dans le cadre de ces travaux préparatoires, l'ENEPS était en contact avec plusieurs communes.

Ces travaux devraient se concrétiser par l'engagement de plusieurs coordinateurs sportifs dans les communes dès 2021.

II. TRAVAUX DE NATURE ADMINISTRATIVE ET ORGANISATIONNELLE

A. Organisation de formations

1. Formations des cadres techniques et administratifs des fédérations sportives

Depuis l'entrée en vigueur du subside Qualité+ du ministère des Sports le 1^{er} janvier 2017, une augmentation constante a pu être observée au niveau du nombre de formations organisées par les soins de l'ENEPS. Cette tendance se serait confirmée en 2020 si un nombre important de formations n'avait pas dû être annulé en raison de la situation sanitaire liée au COVID-19.

Ainsi, l'ENEPS a organisé, en collaboration avec 12 fédérations sportives, 24 formations destinées aux entraîneurs, moniteurs et juges et arbitres.

Toutes formations confondues (formations initiales pour entraîneurs, préformations, moniteurs, juges-arbitres, formations continues), le nombre total des formations

commencées s'élève à 30 en 2020, mais leur organisation s'est avérée difficile en raison de la situation sanitaire. Il est prévu de finaliser au cours de l'année 2021 celles qui n'ont pu être terminées.

Notons encore que 28 formations supplémentaires étaient prévues pour l'année 2020, qui se répartissent comme suit par niveau de compétence, tous sports confondus:

- Kids : 6 formations
- Entraîneurs cycle inférieur: 4 formations et 3 modules généraux
- Entraîneurs cycle moyen: 2 formations et 1 module général
- Arbitres cycle inférieur: 4 formations
- Arbitres cycle moyen: 1 formation
- Arbitres cycle supérieur: 1 formation
- animateurs de sport-loisirs: 6 formations

Les cycles ou modules de formation organisés se répartissent comme suit:

Modules de formation généraux pluridisciplinaires

Théorie de l'entraînement et méthodologie générale	Inférieur (4 sessions – 7 prévues)
Théorie de l'entraînement et méthodologie générale	Moyen (1 session – 2 prévues)

Formations pour arbitres

Fédération Luxembourgeoise des Arts Martiaux	Arbitres karaté: kata + kumité	Inférieur
Fédération Luxembourgeoise des Arts Martiaux	Arbitres karaté: kata + kumité	Moyen
Fédération Luxembourgeoise de Basketball	Arbitres de basketball	Inférieur
Fédération Luxembourgeoise de Football	Arbitres de football	Inférieur
Fédération Luxembourgeoise de Gymnastique	Juges de gymnastique masculine	Inférieur
Fédération Luxembourgeoise de Handball	Arbitres de handball	Supérieur
Fédération du Sport Cycliste Luxembourgeois	Juges-arbitres de cyclisme	Inférieur
Fédération Luxembourgeoise de Tennis	Juges-arbitres de tennis	Inférieur
Fédération Luxembourgeoise de Tennis	Juges-arbitres de tennis	Supérieur
Fédération Luxembourgeoise de Tennis de Table	Arbitres de tennis de table	Inférieur
Fédération Luxembourgeoise de Volleyball	Arbitres de volleyball	Inférieur

Préformations pour entraîneurs

Fédération Luxembourgeoise d'Athlétisme	Kids Athlétisme	Initiation
Fédération Luxembourgeoise de Tennis	Tennis for Kids	Initiation
Fédération Luxembourgeoise de Football	Grassroots basic (ancien «Kinderfußball»)	Initiation (six sessions)
Fédération Luxembourgeoise de Football	Grassroots 1 (ancien « C1 »)	Préformation (cinq sessions)
Fédération Luxembourgeoise de Basketball	Kids Basketball	Initiation
Fédération Luxembourgeoise de Natation et de Sauvetage	Kids Swimming	Initiation
Fédération Luxembourgeoise d'Escalade, de Randonnée Sportive et d'Alpinisme	Kids Escalade	Initiation
Hockey Federation Luxembourg	Kids Hockey sur gazon	Initiation

Formations pour entraîneurs

Fédération Luxembourgeoise des Arts Martiaux	Entraîneurs de karaté - cycle inférieur
Fédération Luxembourgeoise des Arts Martiaux	Entraîneurs d'aïkido - cycle inférieur
Fédération Luxembourgeoise des Arts Martiaux	Entraîneurs de taekwondo - cycle inférieur
Fédération Luxembourgeoise d'Athlétisme	Entraîneurs d'athlétisme - cycle inférieur
Fédération Luxembourgeoise de Basketball	Entraîneurs de basketball - cycle supérieur
Fédération Luxembourgeoise de Boxe	Entraîneurs de boxe anglaise – cycle inférieur
Fédération Luxembourgeoise de Gymnastique	Entraîneurs de gymnastique artistique féminine et masculine - cycle inférieur
Fédération Luxembourgeoise de Natation et de Sauvetage	Entraîneurs de natation - cycle inférieur
Fédération Luxembourgeoise de Triathlon	Entraîneurs de triathlon - cycle inférieur

Formations pour animateurs de sport-loisir

Module moniteurs «plein air»	Animateur de VTT	EQF 2
------------------------------	------------------	-------

Organisation de formations continues

Juges et arbitres	Voir ci-dessous*
Entraîneurs / moniteurs	2 (dont 1 LTA**)

* Le recyclage des juges et arbitres est en principe mis en place par les fédérations. Pour la majorité de ces formations, l'ENEPS coopère par un soutien organisationnel et/ou financier.

**Langhanteltrainer Ausbildung: Cette formation est à considérer comme formation continue, dont la participation est sanctionnée par un certificat de participation.

Formation A (cycle supérieur) pour «entraîneurs en préparation physique»

La formation pour «entraîneurs en préparation physique» a pour but de transmettre aux candidats les capacités de développer les qualités physiques et athlétiques des athlètes selon les besoins de leur discipline sportive respective.

Après une première session de la formation B (cycle moyen) «entraîneurs en préparation physique» clôturée avec succès en 2019, la première formation A (cycle supérieur) pour «entraîneurs en préparation physique» a débuté en février 2020. 14 candidats sont inscrits.

En raison des restrictions liées à la crise du COVID-19, certains modules de la formation ont pu être menés à bien par des cours de présence et en ligne, avant d'être interrompus complètement. La session sera finalisée en 2021.

REMISE DES BREVETS D'ÉTAT 2020

L'ENEPS a décerné 138 brevets d'État en 2020.

En tout, 71 entraîneurs ont ainsi été diplômés:

51 entraîneurs – cycle inférieur (EQF3);
20 entraîneurs – cycle moyen (EQF 4).

À ce chiffre s'ajoutent 65 nouveaux juges-arbitres ayant complété le cycle inférieur.

Dans la catégorie du sport-loisir, 2 moniteurs sportifs – spécialité fitness (cycle inférieur) ont également fait partie des lauréats 2020.

2. Formations continues pour les enseignants de l'école fondamentale

Lors de l'année 2020, l'ENEPS n'a pu tenir que trois formations continues pour les enseignants de l'école fondamentale, ceci en étroite collaboration avec l'IFEN.

Date	Formation	Durée	Participants	Lieu	Statut
16.01.2020	Umgang mit Kritik-Multiplikatoren der Ballschule	4h	6	Walferdange	Réalisée
03.03.2020	Tanzen mit Grundschulkindern im Alter von 8 bis 12 Jahren	4h	27	Pétange	Réalisée
10.03.2020	Tanzen mit Grundschulkindern im Alter von 4 bis 8 Jahren	4h	27	Mersch	Réalisée
12.05.2020	Tanzen mit Grundschulkindern im Alter von 8 bis 12 Jahren	4h	30	Mersch	Annulée pour cause de COVID-19
14.05.2020	Erste Hilfe Outdoor - C1-C4	8h	16	Lultzhausen	Annulée pour cause de COVID-19
09.06.2020	Tanzen mit Grundschulkindern im Alter von 4 bis 8 Jahren	4h	30	Mondorf	Annulée pour cause de COVID-19
26.06.2020	Einführung in die Psychomotorik	4h	20	Parc Hosingen	Annulée pour cause de COVID-19
27.06.2020	Psychomotorik in der Natur	8h	20	Parc Hosingen	Annulée pour cause de COVID-19
Total		12h	90 participants		

3. Formations continues pour les enseignants de l'enseignement secondaire

Lors de l'année 2020, l'ENEPS n'a pu tenir qu'une formation continue pour les enseignants de l'enseignement du secondaire, ceci en étroite collaboration avec l'IFEN.

Date	Formation	Durée	Participants	Lieu	Statut
16.01.2020	Umgang mit Kritik – Multiplikatoren der Ballschule	4h	6	Walferdange	Réalisée
21 et 28.03.2020	Vermittlung trainingswissenschaftlicher Inhalte im Fach „Option Sport“	16h	30	Luxembourg	Annulée pour cause de COVID-19
05 et 12.12.2020	Vermittlung trainingswissenschaftlicher Inhalte im Fach „Option Sport“	16h	12	Luxembourg	Annulée pour cause de COVID-19
Total		4h	6 participants		

B. Organisation interne de l'ENEPS

Les efforts déployés au niveau de l'administration et de la gestion quotidienne de l'ENEPS en 2019, ont été continués en 2020. L'ENEPS s'est dotée d'un organigramme détaillé, précisant son organisation interne et a finalisé son programme de travail pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021.

1. Ressources humaines

Un appel à candidatures visant à élargir le réseau des formateurs de l'ENEPS avait été lancé à travers le site internet et les réseaux sociaux fin octobre. Cet appel à candidatures avait rencontré un large succès se traduisant par une vingtaine de candidatures. L'évaluation des demandes de candidatures a permis de recruter quelques nouveaux formateurs à l'ENEPS.

En interne, des efforts sont déployés afin de garantir la mise en œuvre de l'accord de coalition par le biais du développement et du renforcement des structures administratives et techniques afin d'offrir un meilleur service de qualité tel que prévu dans l'accord de coalition.

2. Programme de gestion

Dans un souci continu de simplification administrative, mais également d'optimisation de la qualité des prestations de l'ENEPS, les travaux de développement du nouveau programme de gestion interne commencés en 2019 en étroite collaboration avec le CTIE et visant notamment à faciliter l'inscription des candidats aux différentes formations et à en optimiser la gestion interne à l'ENEPS, ont été poursuivis tout au long de l'année. Le lancement de ce programme est attendu au troisième trimestre de l'année 2021.

3. Communication

Par ailleurs, dans une optique de stratégie de communication externe plus efficace, la mise en ligne du nouveau site internet du ministère des Sports a également entraîné un rafraîchissement des contenus relatifs à l'ENEPS, en attendant la finalisation du nouveau site internet dédié à l'ENEPS. En particulier, un nouveau formulaire pour introduire les demandes d'homologation des diplômes étrangers a été publié en ligne, visant à faciliter et à harmoniser ces demandes.

La présence de l'ENEPS sur les réseaux sociaux s'est amplifiée, afin de porter davantage à la connaissance du public les activités et formations de l'ENEPS. Il est prévu de développer davantage la communication externe dans les temps à venir. La charte graphique de l'ENEPS, élaborée au cours de l'année 2020 et qui sera d'application dès janvier 2021, permettra de poser un cadre formel à la stratégie de communication de l'ENEPS.

4. Homologations

195 diplômes étrangers ont été homologués à des brevets respectivement des brevets d'État du ministère des Sports. Une augmentation des homologations a ainsi pu être constatée par rapport à l'année 2019 (195 contre 181 homologations en 2019).

Face à cette augmentation des demandes, l'ENEPS a ressenti le besoin de formaliser le processus des analyses des demandes d'homologation au sein d'une «Commission des homologations et des dispenses». Cette commission qui permet de préparer les décisions d'homologations et de dispenses, est composée de représentants de l'ENEPS et du directeur technique du Comité olympique et sportif luxembourgeois, ceci afin d'assurer l'implication du mouvement sportif dans la préparation de ces décisions. La première réunion de la commission a eu lieu en juillet 2020 et elle s'est réunie au total cinq fois avant la fin de l'année 2020.

III. TRAVAUX DE CONCEPTION

A. Modernisation et extension de l'offre de formations selon le modèle LTAD

Tel que prévu par l'accord de coalition 2018-2023, des réflexions et travaux concrets relatifs à l'organisation de ces formations sont continuellement menés afin d'améliorer et de moderniser constamment l'organisation et l'offre des formations, les supports de cours desdites formations et d'assurer le recours à des chargés de cours qualifiés.

Toujours dans l'optique d'amélioration et de modernisation de l'organisation et de l'offre de formations de l'ENEPS, les travaux de refonte des règlements grand-ducaux du 16 janvier 1990 portant restructuration des cours de formation des entraîneurs dans l'intérêt des fédérations et sociétés sportives et de la formation des animateurs de sport-loisir ont pu être finalisés. L'avant-projet de règlement grand-ducal relatif à la détermination et à l'organisation des formations des cadres techniques et administratifs pour les différentes formes d'activités sportives a été approuvé par le Conseil de gouvernement le 20 novembre 2020 et le projet de règlement grand-ducal a pu être transmis pour avis au Conseil d'État. Le Comité olympique et sportif luxembourgeois, qui était impliqué dans l'élaboration du projet de règlement grand-ducal, a également été saisi pour avis officiel.

La commission consultative de l'ENEPS a été tenue informée de l'avancement des travaux sur l'avant-projet de règlement grand-ducal et elle s'est prononcée en faveur de l'élargissement de l'offre de formation et en faveur de la réforme procédurale relative à l'organisation et la structure des formations, notamment lors de sa dernière réunion en octobre 2020.

Les nouvelles formations proposées dans le projet de règlement grand-ducal visent désormais les formations des entraîneurs, des entraîneurs en préparation physique, des préparateurs en motricité, des moniteurs sportifs (avec les domaines de spécialisation «fitness», «outdoor», «sport et handicap» et «active for life») et des cadres administratifs dans le secteur du sport, tenant ainsi compte des évolutions des différentes disciplines sportives, mais aussi des besoins de la société en termes de motricité et d'activité physique au sens large.

L'entrée en vigueur du règlement grand-ducal pourra légitimement être attendue au cours du deuxième trimestre de l'année 2021 et les travaux préparatoires relatifs à la conception des différentes formations sont bien avancés, de sorte à pouvoir désormais se consacrer pleinement aux travaux concernant la mutation de l'École nationale de l'éducation physique et des sports (ENEPS) en Institut national telle que prévue dans l'accord de coalition 2018-2023.

Le projet de règlement grand-ducal prévoit que les formations doivent être basées sur le modèle du développement à long terme des athlètes («long term athlete development», ci-après «LTAD»). Il s'agit d'un modèle qui trouve son origine au Canada et qui vise à former des athlètes et pratiquants disposant d'une base motrice, physique et technique large et diversifiée, en favorisant aussi bien la pratique du sport pour la vie, que l'excellence sportive. Il est tenu compte des degrés de spécialisation selon l'âge de développement des pratiquants, des périodes critiques de la vie d'un athlète, d'une pédagogie et d'une didactique adaptées au développement mental, cognitif et émotionnel des pratiquants, de la périodisation des phases d'entraînement et de compétition et enfin, de l'alignement et de l'intégration des structures du système. Des principes du LTAD se déclinent les principes du développement à long terme des entraîneurs («long term coach development», ci-après «LTCD»).

En effet, afin de pouvoir répondre aux exigences du LTAD, il convient de mettre en mesure les personnes qui assument le rôle d'entraîneur de pouvoir transmettre à tout moment ces idées et d'assurer un cheminement de carrière optimal en matière de développement des athlètes, sans pour autant négliger la planification de la carrière propre de l'entraîneur, ainsi que le développement de perspectives à long terme. Le modèle LTAD/LTCD est actuellement en cours d'implémentation au Luxembourg, en tenant compte des spécificités du sport luxembourgeois. Ceci se concrétise à travers le vaste projet LTAD – Lëtzebuerg lieft Sport.

LTAD – Lëtzebuerg lieft Sport – Concept-cadre



LTAD – Lëtzebuerg lieft Sport permet de tenir compte des différentes phases de développement des athlètes, y compris des exigences spécifiques en termes d'âge et d'objectifs individuels, mettant ainsi en place des connaissances globales, dans une variété de sports et orientées vers une philosophie de formation.

La vision est de développer une société qui mène des activités physiques sous toutes ses facettes. Le concept vise donc à proposer des solutions et des mesures d'optimisation pratiques en vue d'accroître la qualité dans les différents domaines du monde du sport et de l'activité physique au Luxembourg.

Les cinq partenaires ministère des Sports, ENEPS, COSL, Sportlycée et LIHPS ont, lors d'un processus intensif, mis sur pied et adopté un concept-cadre visant à définir une stratégie commune pour la politique sportive au sens large, les fédérations sportives, les entraîneurs, les athlètes, les personnes actives et leur encadrement. La publication du concept-cadre LTAD – Lëtzebuerg lieft Sport en langue française et allemande est prévue pour le début de l'année 2021.

LTAD – Lëtzebuerg lieft Sport – Application mobile

Un rôle important dans la mise en application de LTAD – Lëtzebuerg lieft Sport reviendra à un outil moderne de gestion du savoir en la forme d'une application mobile, qui a été développée parallèlement au concept-cadre.

Cet outil dynamique qui favorise les synergies, permettra au monde du sport et de l'activité physique luxembourgeois d'agir en réseau, d'élargir et d'échanger leurs connaissances. Des experts nationaux et internationaux des différentes disciplines sportives et spécialisations vont générer du savoir-faire qualitativement élevé, en contribuant ainsi aussi bien des connaissances propres à une discipline sportive qu'à une variété de disciplines sportives dans les domaines de la force, l'endurance, la vitesse, la motricité, la technique ou la tactique, à une plateforme digitale commune, surtout par la voie de vidéos. Outre le soutien spécifique au sport, une grande importance est accordée au développement de la littératie physique. Dans ce but, un nombre important de matériel didactique est mis à la disposition de toutes les parties intéressées.

L'application mobile servira ainsi aux entraîneurs, éducateurs, enseignants dans leurs interventions au sein de fédérations sportives, de clubs sportifs, de structures éducatives ou d'accueil pour enfants, ou encore d'offres sportives sur le plan communal.

Elle constituera ainsi un élément important dans la mise en application par l'ENEPS de sa mission légale de constituer et de gérer un service de documentation et d'un équipement didactique, mais surtout aussi dans le cadre des formations organisées par l'ENEPS où le matériel didactico-pédagogique disponible sur l'application mobile servira aux formateurs et aux candidats.

Du règlement grand-ducal et du concept LTAD – Lëtzebuerg lieft Sport découlent les deux nouvelles formations suivantes :

1. Mise en place d'une nouvelle formation pour «moniteurs sportifs»

La formation «moniteur sportif» vise à donner au personnel encadrant d'activités physique et de culture sportive les moyens de planifier et de mettre en œuvre des cours et des activités dans le domaine des sports non compétitifs et de l'activité physique en général.

À court et moyen terme, quatre spécialisations différentes seront proposées dans ce domaine, à savoir:

- Fitness
- Outdoor
- Sport et handicap
- Actif pour la vie

En 2020, le travail conceptuel de la partie commune a pu être terminé et les travaux spécifiques liés aux spécialisations «Fitness» et «Outdoor» ont été entamés. Une première formation dans ces deux spécialisations est prévue de débiter au troisième trimestre 2021.

La conception des spécialisations «Sport et handicap» et «Actif pour la vie» devraient commencer au cours de l'année 2021.

2. Mise en place d'une nouvelle formation pour «préparateurs en motricité»

La formation pour «préparateurs en motricité», formellement introduite par le projet de règlement grand-ducal mentionné ci-dessus, a pour but de transmettre aux personnes intéressées les connaissances générales et spécifiques nécessaires pour promouvoir le développement de la motricité des enfants de 0 à 12 ans et sera sanctionnée par les brevets d'État correspondants. La formation va comprendre une partie générale permettant aux candidats d'acquérir un savoir-faire pour soutenir le développement de l'enfant par une approche holistique du point de vue psycho-social, émotionnel, moteur, physique et cognitif, ainsi qu'une partie spécifique mettant plus particulièrement l'accent sur les spécificités des différentes disciplines sportives. La partie générale et la partie spécifique de la formation vont s'orienter au modèle du «long term athlete development» (LTAD).

Les travaux d'élaboration des curricula ont pu être finalisés au cours de l'année 2020, en collaboration entre des formateurs de l'ENEPS, du mouvement sportif et en coopération étroite avec le Service national de la jeunesse (SNJ), ainsi que d'autres offres de motricité sur le plan communal. La première formation était prévue de débiter en 2020, mais a dû être repoussée au premier trimestre 2021 en raison de la pandémie COVID-19.

Une première réunion de présentation a néanmoins pu avoir lieu le 3 décembre 2020 (en ligne), regroupant des représentants d'une douzaine de fédérations sportives et les inscriptions à la formation ont pu être lancées en décembre 2020.

B. Travaux conceptuels en matière de motricité et d'éducation au mouvement

1. Concept pour une éducation motrice, physique et sportive des enfants de 0 à 12 ans

En ce qui concerne la mise en œuvre du «Concept pour une éducation motrice, physique et sportive des enfants de 0 à 12 ans», l'ENEPS a intensifié ses efforts dans plusieurs domaines lors de l'année 2020.

Rappelons que ce concept identifie la formation initiale et continue du personnel enseignant et éducatif comme un des leviers clés dans la réussite des objectifs poursuivis. Dans cette optique, l'ENEPS s'engage à jouer un rôle important dans la formation motrice et sportive du personnel en charge au niveau des services d'éducation et d'accueil (SEA) et de l'école fondamentale. Par une collaboration très étroite avec l'Institut de formation de l'éducation nationale (IFEN), les réseaux et les commissions de la formation continue du secteur socio-éducatif, les interventions et offres de l'ENEPS ont pu être élargies.

Dans ce contexte, l'ENEPS est en train de finaliser, en collaboration avec le ministère des Sports, le COSL, le LIHPS et le Sportlycée, le projet FUNdamentals Team Lëtzebuerg, qui fait également partie intégrante du concept LTAD - Lëtzebuerg lieft Sport. Son but est de soutenir les acteurs principaux dans le domaine de la motricité des enfants, notamment les parents, les clubs sportifs, les structures d'éducation et d'accueil et les écoles. Sous cet aspect, différents groupes de compétences motrices de base ont été définis et seront visualisés par une histoire et un livre d'images pour enfants. Le matériel didactique servira de fil rouge dans l'application d'activités physiques des enfants et sera combiné avec une plateforme virtuelle contenant de multiples activités physiques pour enfants. Le projet pourra être facilement adapté aux conditions cadres des différents acteurs et est prévu d'être publié au début de l'année 2021.

Pour répondre aux besoins concernant la formation initiale dans le domaine de la motricité des enfants, le projet FUNdamentals Team Lëtzebuerg s'inscrit intégralement dans la formation «préparateur en motricité», dont les modules s'appuient sur les contenus du manuel sur l'éducation motrice des enfants de 0 à 12 ans, intitulé «Handbuch zur Bewegungsförderung bei Kindern von 0-12 Jahren» décrit ci-dessous.

En plus, des échanges concernant l'élaboration d'un curriculum pour une formation continue du personnel éducatif ont été menés entre l'ENEPS et le Service national de la jeunesse (SNJ) pendant 2020. Les contenus de ce curriculum s'orienteront aussi au concept du FUNdamentals Team Lëtzebuerg.

2. Échanges nationaux et internationaux dans le domaine de la motricité

Au plan national, plusieurs réunions d'échange ont eu lieu entre des acteurs du domaine du sport et de la motricité, tels le SNJ, le SCRIPT, l'Université de Luxembourg, la LUNEX, le LTPES, et l'ENEPS. En particulier, une collaboration plus étroite avec le SNJ pour l'éducation non-formelle et le SCRIPT pour l'éducation formelle a pu être mise en place. Dans les années à venir, ces partenariats contribueront à atteindre les objectifs statutaires pour la promotion de la formation motrice de base chez les enfants.

L'ENEPS s'est également engagée au-delà des frontières luxembourgeoises. Ainsi, elle était représentée lors du congrès « 2020 Sport for Life Canadian Summit » à Gatineau-Québec au Canada par deux collaborateurs afin d'assurer que leur savoir-faire au niveau de l'intégration du concept LTAD dans le contexte de LTAD - Lëtzebuerg lieft Sport réponde constamment aux derniers développements scientifiques et sociaux en la matière. En outre, l'ENEPS a présenté le concept de LTAD - Lëtzebuerg lieft Sport au CEO de « Sport for Life », Richard Way, pour s'échanger à propos des expériences faites par rapport à l'intégration du concept de « Sport for Life » à l'échelle nationale au Canada mais aussi à l'échelle internationale. Cet échange, ainsi que les coopérations futures avec les partenaires canadiens permettront à l'ENEPS de mieux se préparer aux défis résultant de l'intégration du concept au Luxembourg.

De même, un échange régulier avec Sport Ireland sur le concept LTAD a eu lieu.

Le «Kinderturnkongress» à Stuttgart s'est déroulé sous forme virtuelle. L'ENEPS a participé à plusieurs séminaires pendant les mois d'octobre jusqu'à décembre.

3. Élaboration du concept de formation «Ballschoul»

Toujours dans l'objectif d'améliorer la qualité de formation du personnel enseignant dans l'école fondamentale en matière d'éducation au mouvement, un groupe de travail de l'ENEPS a poursuivi l'élaboration d'un concept de formation pour l'apprentissage des jeux de ballons en collaboration avec la «Ballschule Heidelberg» de l'Université de Heidelberg (Allemagne).

En effet, un manuel didactique avec 36 séances d'enseignement a été mis en place par l'ENEPS en concertation avec des enseignants expérimentés de l'enseignement fondamental et secondaire.

C. Autres projets ayant recours à l'expertise de l'ENEPS

1. Inclusion sociale à travers le sport des personnes en situation de handicap

Dans le cadre du Plan d'action «handicap» 2019-2024 du gouvernement luxembourgeois, le ministère des Sports s'est engagé à exploiter le potentiel du sport comme outil d'inclusion sociale par la mise en œuvre de la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées (CRDPH) dans le domaine du sport, en:

- sensibilisant les fédérations et les clubs sportifs au facteur d'inclusion du sport, notamment par le biais d'actions de sensibilisation concrètes, tel que le projet pédagogique à vocation internationale « l'mPossible – engaging young people with the Paralympic Movement»;
- incluant la dimension «sport et handicap» dans la formation des entraîneurs au sein de l'École nationale de l'éducation physique et des sports (ENEPS).

Au sein du groupe de travail «l'mPOSSIBLE», placé sous la tutelle coordinative du Luxembourg Paralympic Committee (LPC), collaborent depuis 2019 trois ministères engagés dans le plan d'action national GIMB (ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, ministère de la Famille, ministère des Sports) en faveur de l'implémentation du projet international «l'mPOSSIBLE engaging young with the paralympic movement». Il s'agit d'un projet à orientation pédagogique dont l'objectif poursuivi consiste à sensibiliser les jeunes, à travers le monde, au mouvement paralympique et aux valeurs qui en découlent, ainsi qu'à promouvoir l'inclusion sociale à travers le sport.

Suite à la réalisation d'un projet-pilote luxembourgeois entre avril et septembre 2019 (cf rapport d'activités 2019 du ministère des Sports, pp12-13), le groupe de travail «l'mPOSSIBLE» a tenté de faire avancer tant bien que mal le développement du projet en 2020 sous l'impact de la crise sanitaire COVID-19: traduction et adaptation du matériel didactique; sondages et concertations en vue de l'extension du projet à d'autres écoles fondamentales et secondaires, à des centres de compétences et des Services d'éducation et d'accueil (SEA); préparation de la mise en place d'une offre renouvelée de formations «l'mPOSSIBLE» et d'une équipe de formateurs élargie.

L'ENEPS oeuvre en faveur de l'intégration de la dimension inclusive dans son offre de formations, notamment à travers l'introduction d'un module « Sport et handicap » dans ses formations initiales, ainsi que d'un cours « l'mPOSSIBLE » dans la formation continue du sport organisé (2021). Des cours de formation continue spécifiques à la demande des fédérations sportives agréées à ce sujet sont en planification.

2. Projet «Bicycool – Sécher a mat Freed Vëlofueren» du Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques (SCRIPT)

En 2020, la dénomination du projet «Clever Bike» fut changé en «Bicycool – Sécher a mat Freed Vëlofueren». Les travaux de ce groupe de travail, constitué en décembre 2019, au sein duquel collaborent le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, le ministère des Sports, le ministère de la Mobilité et des Travaux publics, la Police grand-ducale, la Fédération du sport cycliste luxembourgeois (FSCL), la «Lëtzebuerger Vëlos-Initiativ a.s.b.l.» (LVI) et la «Sécurité routière Luxembourg a.s.b.l.» se déroulent sous la coordination du SCRIPT. Il tend à rassembler les principaux partenaires responsables dans l'apprentissage du vélo et la promotion de l'éducation routière des jeunes cyclistes.

L'ENEPS cherche à soutenir le projet encore plus activement en intégrant des contenus et des modules en terme d'apprentissage du vélo et de la trottinette dans ses formations et à compléter ainsi l'offre de formation existante.

3. Mise en place d'un certificat «Bewegungsförderung und -erziehung in formalen und non-formalen Bildungssettings»

Cette formation, élaborée en étroite collaboration entre l'Université du Luxembourg, le University of Luxembourg Competence Centre, le LTPES et l'ENEPS, avec le soutien du ministère des Sports et du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, de deux ans (4 semestres), comprenant 180 unités d'enseignement et permettant aux candidats d'acquérir 20 ECTS, est divisée en quatre modules :

Module 1	Bases du développement moteur (3 ECTS)
Module 2	Bases de la pédagogie du mouvement (8 ECTS)
Module 3	Concepts du mouvement dans un contexte formel et non formel (5 ECTS)
Module 4	« Projet professionnel » (4 ECTS)

Elle s'adresse principalement aux éducateurs diplômés, aux éducateurs gradués et aux enseignants de l'école fondamentale (EF) et sera certifiée par un certificat universitaire.

Pour la deuxième promotion, qui débutera en 2021, une réunion d'information pour les participants a eu lieu en octobre 2020. En plus, tout au long de l'année 2020, différentes réunions d'échange entre les responsables de la formation et les chargés de cours ont eu lieu, afin d'optimiser le fonctionnement de la formation.

Reste à préciser que cette formation est organisée en parallèle à l'activité professionnelle («berufsbegleitend») et se déroule à l'Université de Luxembourg (Campus Belval et Limpertsberg) et au LTPES à Mersch.

IV. PROJETS EUROPÉENS

Conformément aux missions lui attribuées par la loi modifiée du 29 novembre 1988 portant organisation de la structure administrative de l'éducation physique et des sports, l'ENEPS est membre dans un nombre de groupes européens.

A. European Commission Expert Group «Skills and Human Resources Development in Sport»

Le groupe d'experts «Skills and Human Resources Development in Sport» auprès de la Commission européenne a pour objectif de contribuer à l'analyse et au développement de la formation des entraîneurs au niveau européen, notamment en ce qui concerne les qualifications et les compétences requises dans les différents États membres. L'ENEPS était représentée à la seule réunion en 2020 et continue de participer à la compilation des recommandations européennes relatives aux exigences de base concernant les compétences requises pour le métier de l'entraîneur, dans le but de rendre plus cohérents les programmes de formation et les certifications des métiers du sport. Ainsi a pu être adopté le document «Guidelines regarding the minimum requirements in skills and competences for coaches» en février 2020.

Ce travail est important dans le sens où il contribue à réaliser un des objectifs de l'accord de coalition 2018-2023, qui prévoit notamment que «des études approfondies sur les métiers du sport seront favorisées en vue d'une réglementation des formations y relatives». Il s'agit d'assurer que les besoins du paysage sportif luxembourgeois y soient pris en compte pour qu'un concept adapté puisse émerger et être implémenté au niveau national.

B. Groupe de travail « sport » de la Grande Région

Le groupe de travail «sport» de la Grande Région prend en compte l'importance du sport dans la coopération transfrontalière. Il a ainsi initié la création d'un Fonds sport de la Grande Région et l'organisation de la première conférence des ministres des sports de la Grande Région (Sport-Fachministerkonferenz). Cette dernière, prévue pour mars 2020 mais annulée en raison de la crise sanitaire liée au COVID-19, n'a donc pas pu adopter la «Charte du Sport» élaborée par le groupe de travail «sport», ni procéder à la création du Fonds sport de la Grande Région. Ces deux projets sont remis à 2021.

La charte définit le champ d'application et les modalités de la coopération dans le domaine du sport dans la Grande Région, à savoir :

- l'échange et la communication;
- le soutien d'initiatives sportives;
- la conception de projets communs;
- la promotion et la visibilité au niveau transfrontalier et européen.

C. Le Pool européen interrégional du sport (EuroSportPool)

L'objectif principal du Pool européen interrégional du sport est la coopération de six régions de la Grande Région dans tous les domaines du sport. C'est par des formations, des échanges d'expériences et la réalisation de projets concrets que le Pool favorise la collaboration interrégionale en Europe.

La communauté germanophone de Belgique (BE), la Wallonie (BE), la Sarre (DE), la Rhénanie-Palatinat (DE), la région Grand-Est (FR) et le Grand-Duché de Luxembourg (LU) collaborent dans les domaines de

- la promotion de projets interrégionaux;
- la mise en place de formations continues communes, aussi bien pour le sport-loisir que pour le sport de compétition;
- la reconnaissance mutuelle des diplômes d'entraîneurs;
- les échanges entre entraîneurs et la coopération des centres de formation;
- les échanges et compétitions au niveau du sport scolaire;
- la promotion du sport scolaire;
- la mise en place d'un logiciel qui gère les chargés de cours et les installations de la Grande Région;
- le projet Interreg afin de mieux pouvoir répondre aux demandes financières des multiples organisations sportives transfrontalières;
- représentation de la Grande Région au sein du Europäisches Netzwerk der Akademien des Sports (ENDAS).

Dans ce contexte, les représentants de l'ENEPS ont assisté à sept réunions en 2020, dont certaines étaient organisées en ligne, dont l'assemblée générale, deux réunions de la commission «éthique, marketing et communication», de la commission «éducation et sport scolaire», ainsi que du comité directeur du Pool européen interrégional du Sport.

LE SPORTLYCÉE



LE SPORTLYCÉE ET LES CENTRES DE FORMATION

Depuis la création du Sportlycée par la loi du 21 juillet 2012, modifiée par la suite, la coordination des centres de formation se fait au sein du Sportlycée. Des conventions ont été signées avec 16 fédérations sportives énumérées ci-dessous.

A. Sports individuels

1. Fédération Luxembourgeoise d'Athlétisme (FLA)
2. Fédération Luxembourgeoise de Gymnastique (FLGym)
3. Fédération Luxembourgeoise de Natation et de Sauvetage (FLNS)
4. Fédération Luxembourgeoise de Triathlon (FLTri)
5. Fédération du Sport Cycliste Luxembourgeois (FSCL)
6. Fédération Luxembourgeoise de Golf (FLG)

B. Sports collectifs

1. Fédération Luxembourgeoise de Basket-Ball (FLBB)
2. Fédération Luxembourgeoise de Football (FLF)
3. Fédération Luxembourgeoise de Hand-Ball (FLA)
4. Fédération Luxembourgeoise de Volley-Ball (FLVB)
5. Fédération Luxembourgeoise de Rugby (FLR)

C. Sports de renvoi

1. Fédération Luxembourgeoise de Badminton (FELUBA)
2. Fédération Luxembourgeoise de Tennis (FLT)
3. Fédération Luxembourgeoise de Tennis de Table (FLTT)
4. Fédération Luxembourgeoise de Squash (FLS)

D. Sports de combat

1. Fédération Luxembourgeoise des Arts Martiaux (FLAM) : Karaté
2. Fédération Luxembourgeoise des Arts Martiaux (FLAM) : Judo
3. Fédération Luxembourgeoise des Arts Martiaux (FLAM) : Taekwondo

ACTIVITÉS DANS LE CADRE DES CENTRES DE FORMATION ET DU SPORTLYCÉE

La situation autour des périodes de confinement total ou partiel dans le cadre de la lutte contre la pandémie COVID-19 a fortement perturbé les activités des centres de formation et du Sportlycée durant l'année 2020. Ainsi, toutes les activités décrites dans le présent chapitre se sont déroulées sous forme réduite ou adaptée en 2020.

Plusieurs dérogations dans les différentes adaptations de la loi COVID-19 ont permis aux élèves du Sportlycée et/ou aux sportifs des centres de formation de continuer à s'entraîner

en respectant des concepts spécifiques mis en place. En avril/mai 2020, un protocole de sécurité et de santé a été élaboré avec chaque fédération sportive conventionnée.

Soucieux d'offrir aux jeunes sportifs de talent une prise en charge adaptée sur les plans sportif, scolaire, médical et psycho-social, le Sportlycée coordonne les domaines suivants :

Suivi scolaire

- Des cours d'appui pour les sportifs/élèves ayant des problèmes scolaires.
- Un suivi individualisé des élèves ayant une absence pour raisons sportives (stages et compétitions).
- En septembre 2018, une convention a été signée entre le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et le Luxembourg Institute for High Performance in Sports (LIHPS), en présence du Comité olympique et sportif luxembourgeois (COSL), ayant comme objectif d'offrir un support scolaire individualisé pour élèves/sportifs visant le haut niveau.

Il s'agit d'un dispositif destiné à assurer le suivi d'élèves de l'enseignement secondaire, élèves du Sportlycée et autres, «engagés sur le plan sportif dans un cadre de haut niveau international et faisant valoir de bons résultats au niveau de compétitions ou de concours internationaux» afin de leur permettre de mener une double carrière combinant scolarité et carrière sportive.

La mise en pratique des dispositions de cette convention est réalisée via une collaboration entre le LIHPS et le Sportlycée.

Le Sportlycée assure à chaque élève/sportif bénéficiant du dispositif une prise en charge par un tuteur dont la mission consiste à coordonner le parcours sportif et le parcours scolaire du jeune. En 2020, une tutrice a pu être engagée pour assurer cette fonction. Parallèlement, des mesures de soutien scolaire sont mises en œuvre.

À la rentrée de l'année scolaire 2020/2021, 84 élèves-sportifs ont profité de ces mesures.

Suivi médical et paramédical

- des examens médicaux sont organisés en collaboration et avec le soutien financier du service médico-sportif du ministère des Sports.
- un suivi paramédical est assuré par deux kinésithérapeutes/préparateur physique engagés à plein temps au sein du Sportlycée.
- Des programmes de réathlétisation et de prévention de blessures sont mis en œuvre par le service paramédical du Sportlycée.

Cellule d'optimisation de la performance sportive

- Une cellule d'optimisation de la performance sportive est mise en place au sein du Sportlycée ayant comme but d'accompagner et de soutenir les entraîneurs fédéraux dans la gestion des programmes d'entraînement de jeunes talents. Les services couvrent les domaines suivants :

Testing

- Des tests d'analyse de la performance sportive sont réalisés en collaboration avec les entraîneurs fédéraux.
- Du matériel pour des tests de terrain est mis à disposition des centres de formation.

Entraînement mental

- Un entraînement mental des sportifs du Sportlycée ainsi que des centres de formation fédéraux est proposé par un psychologue spécialisé dans le domaine de la psychologie du sport. Depuis novembre 2020, un psychologue du sport a été engagé à plein temps pour assurer ce service.

Suivi diététique

- Un suivi diététique est assuré pour les élèves du Sportlycée et les athlètes des centres de formation fédéraux par une diététicienne qualifiée dans le domaine de la nutrition de sportifs.

Stages d'entraînement

- Par le biais des fonds budgétaires mis à disposition par le ministère des Sports, le Sportlycée a financé des stages d'entraînement des différents centres de Formation.

Transport

- La dispersion des infrastructures sportives et des lycées nécessite un transport spécifique, plus rapide que le transport public, pour éviter une perte de temps superflue.
- Le retour des élèves des différents sites d'entraînement vers le Lycée Technique de Bonnevoie après les entraînements matinaux (mercredi et vendredi de 8.00-9.40hrs) est assuré par le Sportlycée.

Internat

- En 2020, 35 lits sont mis à disposition par le ministère des Sports afin de pouvoir offrir une structure d'internat provisoire pendant la période scolaire.

Location d'infrastructures

- Afin de pouvoir assurer le programme des entraînements spécifiques matinaux du Sportlycée, le hall sportif près du stade Josy Barthel (route d'Arlon), le hall sportif du Belair, le hall sportif du Rollingergrund, le hall sportif à Dommeldange, les installations des clubs de tennis des Arquibusi et du TC Howald ainsi que les terrains de squash à Kockelscheuer ont dû être réservés en supplément des infrastructures sportives de l'INS, du Geesseknäppchen et de la Coque.

NOMBRE D'ÉLÈVES AU SPORTLYCÉE

Depuis la rentrée 2020-2021, 402 sportifs sont inscrits au Sportlycée.

COOPÉRATION AVEC LE LYCÉE TECHNIQUE DE BONNEVOIE

Une coopération avec le Lycée technique de Bonnevoie, permettant à 14 élèves de participer à 1, respectivement 2 entraînements matinaux dans le cadre du Sportlycée, a été mise en place. Cette coopération s'adresse aux élèves des cycles moyen et supérieur de l'enseignement secondaire technique, car ces classes ne font pas partie de l'offre scolaire du Sportlycée.

Un horaire adapté permet à ces élèves de pouvoir participer aux entraînements matinaux. Ainsi, les élèves du régime technique du Sportlycée pourront continuer leur carrière scolaire dans un système favorisant la réussite de la double carrière (sport-études) au-delà de la classe de 5G.

FINANCEMENT

L'organisation de la structure du Sportlycée prévoit que le financement se fait moyennant une dotation de la part du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (MENJE) pour l'organisation scolaire ainsi que d'une dotation et de fonds budgétaires de la part du ministère des Sports (MSP) pour l'organisation du programme sportif.

La dotation et le budget de la part du MSP comprennent :

- un budget pour les indemnisations des entraîneurs des centres de formation;
- une prise en charge des frais de transport des élèves autres que le transport scolaire conventionnel (navettes pour les athlètes s'entraînant à la Coque et/ou au Campus Geesseknäppchen ou sur d'autres sites, matin et après-midi);
- une contribution à des stages organisés dans le cadre des centres de formation;
- le financement de l'encadrement médical des élèves du Sportlycée (convention signée entre le ministère des Sports et le CHL).

DÉVELOPPEMENT DU SPORTLYCÉE

L'organisation du programme sportif dans le cadre du Sportlycée devient de plus en plus difficile chaque année. Le nombre d'élèves est en progression constante.

Actuellement, 28 groupes d'entraînement fonctionnent sur 12 sites différents afin de pouvoir assurer l'entraînement spécifique matinal du mercredi et du vendredi.

Une perte de temps considérable est à observer chez la plupart des élèves/sportifs liée au transport.

Une extension du bâtiment existant (4 salles de classe) a pu être mise en service à la rentrée en septembre 2020.

Conformément au programme gouvernemental qui dispose qu'«un nouveau site pour l'implantation du lycée sera trouvé dans les meilleurs délais, qui répondra au mieux à ses besoins», des démarches, qui sont actuellement en cours, devraient aboutir à la construction de nouvelles infrastructures à Mamer.

LE CENTRE NATIONAL SPORTIF ET CULTUREL D'COQUE



Sur la lancée du record en termes de fréquentation des installations sportives et récréatives en 2019, la Coque avait développé de nombreux projets pour 2020.

Or, la crise sanitaire liée au COVID-19 a conduit à la fermeture du Centre le 14 mars 2020, à l'exception de l'hôtel. Partant les réservations fédérales, scolaires, congressistes ainsi que les événements ont été annulés ou reportés, les abonnements et cours sportifs ont été suspendus, et les restaurants fermés. Seuls les sportifs de haut niveau et les élèves du Sportlycée, respectivement des centres de formation, ont pu reprendre leurs entraînements début mai, alors que les autres activités du Centre ont pu uniquement reprendre partiellement et par étapes, à compter du 29 mai 2020. Certaines activités ont fait l'objet de nouvelles restrictions et suspensions entre-temps.

L'enjeu de la Coque a été de s'adapter et de trouver des solutions pour continuer d'exercer au mieux les missions lui dévolues par la loi modifiée du 29 juin 2000 et d'accueillir ses usagers en toute sécurité dès que les mesures sanitaires le permettaient.

Par arrêté grand-ducal du 23 juillet 2020 et conformément à l'article 3 de la loi modifiée du 29 juin 2000, organisant le Centre national sportif et culturel, le conseil d'administration a été renouvelé pour 5 ans, avec effet au 1^{er} août 2020.

LES ACTIVITÉS

La natation, la pratique indoor des activités sportives non compétitives, la restauration, ainsi que les activités congressistes de moindre envergure ont repris à compter du 2 juin 2020, moyennant le respect de protocoles adaptés.

Les protocoles spécifiques à chaque activité (Centre aquatique, Centre de détente, Mur d'escalade, cours collectifs) ont été élaborés et soumis à la validation des instances compétentes avant tout progrès en cause. C'est notamment la raison pour laquelle la réouverture du CNSC a été décalée de quelques jours au 2 juin, de façon à ce que tout soit mis en place et que le personnel ait été formé. En effet, il s'agissait non seulement de réorganiser les flux, mais aussi de redéfinir les capacités et les conditions d'accueil dans tous les espaces (sanitaires, douches, vestiaires, etc.), d'adapter les horaires afin d'éviter les attroupements et de permettre des nettoyages approfondis entre les créneaux horaires, de mettre en place un système de réservation en ligne et d'informer la clientèle, ainsi que d'adapter les réglages des installations techniques.

Ces protocoles ont fait l'objet d'adaptations au fur et à mesure des levées des restrictions, respectivement de leur renforcement, ainsi que des recommandations des instances compétentes sur les modalités de leur mise en œuvre.

A. LE SPORT

1. Le sport fédéral

Du 1^{er} janvier au 14 mars 2020, les entraînements fédéraux ont repris à un rythme comparable à 2019.

Avec le premier confinement, l'ensemble des entraînements a été annulé jusqu'au 2 juin 2020.

Les 26 manifestations sportives qui se sont déroulées avant le 14 mars ont réuni 21.923 spectateurs.

À titre non exhaustif on citera :

- les demi-finales de la Coupe de Luxembourg de basketball (dames et hommes) - 3.600 spectateurs. Les finales n'ont pas eu lieu;
- le Final4 de la Coupe de Luxembourg de handball (dames et hommes) - 3.100 spectateurs;
- les manifestations organisées par la LASEP (les 2 journées du «Fun athletics», le «Minibutzen a Butzen an der Coque») et la LASEL («Fun in Athletics»);
- le Novotel Cup organisé par la FLVB;
- les qualifications aux Championnats d'Europe et du Monde de handball (hommes);
- les qualifications aux Championnats du Monde de basketball (hommes);
- 9 meetings d'athlétisme;
- le 22^e Euro-Meet, intégré au LEN Cup depuis 2019. L'édition 2020 a été brillante du point de vue sportif avec le record du monde junior du 50 mètres papillon de l'ukrainien Vladyslav Bukhov, 13 records du meeting ainsi que 8 records nationaux battus. Parmi les 785 nageurs issus de 29 nations, on notera la participation de Sarah Sjöström, Katinka Hosszu, Velimir Stjepanovic, Marco Koch, Ben Proud, et de Florent Manaudou.

Après 2 mois et demi d'interruption, les entraînements fédéraux ont repris le 2 juin 2020. Des protocoles concernant les mesures propres à chaque fédération ont été établis par les fédérations sportives en collaboration avec les instances compétentes.

Malgré les restrictions imposées, les heures d'entraînement des fédérations au Centre national sportif et culturel d'Coque ont augmenté en 2020 de 10,05% par rapport à l'année 2019. Sur la période du 2 juin au 26 novembre (date de nouvelle suspension des entraînements fédéraux hors équipes nationales seniors), on note une augmentation de 85,03% des entraînements par rapport à l'année précédente.

Plusieurs facteurs expliquent cette situation :

- Les fédérations ont profité des créneaux libérés par le sport scolaire et des vacances estivales pour organiser des entraînements supplémentaires.

- Le Centre aquatique, dont la révision annuelle a été anticipée en mai, n'a pas connu de fermeture en août, permettant ainsi à la FLNS et la FLTRI de poursuivre leurs entraînements.
- À compter du 30 octobre 2020, certaines fédérations ont multiplié leurs séances d'entraînement, dans la limite de la disponibilité des espaces, pour s'adapter à la règle de 4 sportifs par espace.

Du côté des manifestations fédérales, seules les finales du Masters Cup, organisées par la FLTT, ont été maintenues après le début de la crise sanitaire.

Les autres manifestations confirmées pour le début de saison 2020/2021, dont l'organisation avait déjà été planifiée en détail, ont été annulées (21 annulations), ou reportées (9 reports). En raison de la durée de la crise, certaines manifestations ont finalement dû être annulées à la suite de reports qui n'ont pu avoir lieu, à l'instar du Championnat national d'escalade de difficultés, organisé par la FLERA.

D'une manière générale, les décisions de report concernent essentiellement des manifestations à caractère international, reprogrammées en 2021. Des solutions ont pu être trouvées pour toutes les demandes, en dépit d'un planning habituellement chargé.

Les qualifications aux Championnats du Monde de Handball (dames), pourtant planifiées dans les moindres détails avec la FLH organisatrice, ont finalement été annulées par la Fédération Européenne de Handball (EHF). Si l'organisation de la manifestation, les conditions d'accueil du public limité à 100 spectateurs et, d'une façon générale, toutes les mesures sanitaires visant à sécuriser le déroulement de la manifestation en terme sanitaire avaient été envisagées, la EHF a préféré annuler la manifestation pour des raisons extérieures au Centre national sportif et culturel d'Coque, tenant notamment aux difficultés de déplacement et de préparation des équipes, ou encore aux risques d'annulation de dernière minute en cas de détection de cas positifs au sein des équipes.

Il est à noter que la saison indoor 2019/2020 de la FLA n'a pas été impactée par la crise sanitaire, les derniers meetings ayant eu lieu en février 2020. Par contre, la saison 2020/2021 n'a pu reprendre normalement, le «Laf Meeting» prévu le 15 décembre 2020, ayant dû être annulé.

Les deux manifestations organisées par les Spécial Olympics Luxembourg, le «Young Athletes Day», prévu le 1^{er} avril 2020, et les «National Games Athletics indoor», programmés le 14 novembre 2020, ont dû être annulées.

Les réunions organisées par les fédérations ont été suspendues du 14 mars au 2 juin 2020 et de nombreuses annulations sont intervenues à la suite du durcissement des mesures sanitaires du 30 octobre 2020. Avec 1.750 participants, cette activité a cependant relativement bien résisté en affichant un recul de 32 % par rapport à l'année 2019.

2. Le sport scolaire

L'adaptation temporaire des activités de sport scolaire en application des mesures sanitaires

Le sport scolaire a été suspendu du 16 mars 2020 jusqu'à la rentrée de septembre 2020, à l'exception des entraînements du Sportlycée et des centres de formation qui ont repris le 18 mai.

Le protocole concernant les mesures propres au sport scolaire a été établi par le ministère de l'Éducation nationale de l'Enfance et de la Jeunesse.

À la piscine, les principes de distanciation impliquaient notamment la réduction du nombre de classes, et partant d'élèves, en présence simultanée ainsi que la mise à disposition d'un double couloir pour chaque classe scolaire.

Grâce à une collaboration efficiente entre le CNSC, le ministère de l'Éducation nationale de l'Enfance et de la Jeunesse et les coordinateurs sportifs des établissements scolaires, des solutions ont pu être trouvées pour limiter les répercussions de la mise en place de ces mesures sur le sport scolaire au Centre national sportif et culturel.

Une telle adaptation de l'organisation n'a pas été nécessaire au Centre des salles, dont les structures permettaient l'accueil de tous les élèves dans le respect des mesures sanitaires.

Depuis la rentrée 2020/2021, nombreuses étaient les annulations de réservation de dernière minute dues à des mises en quarantaine de classes scolaires.

En raison de l'annulation de nombreuses manifestations sportives, le planning scolaire n'a nécessité que très peu d'adaptations depuis la rentrée de septembre 2020. Les reports desdites manifestations en 2021 devraient en revanche nécessiter de nombreux ajustements lors des 2^e et 3^e trimestres de l'année scolaire 2020/2021.

Il est à souligner que les activités relevant du sport parascolaire ont toutes reprises, au même niveau que les années précédentes.

Si le « Minibutzen a Butzen an der Coque », organisé par la LASEP le 5 mars 2020, a pu se dérouler, le « Wibbel & Dribbel », organisé par le ministère des Sports, a été annulé.

3. Le sport d'élite

L'adaptation temporaire des activités de sport d'élite en application des mesures sanitaires

Suite à la fermeture du CNSC en mars 2020, la question de la possibilité d'une autorisation d'accès spécifique au bénéfice des sportifs d'élite s'est posée.

Le règlement grand-ducal du 28 avril 2020 avait autorisé l'entraînement à la Coque d'une sélection restreinte de sportifs d'élite à compter du 4 mai, les entraînements de l'ensemble des sportifs d'élite et des équipes nationales ayant repris en même temps que les entraînements fédéraux à compter du 2 juin.

Pour assurer ces entraînements en toute sécurité, une série de mesures d'hygiène et de prévention a été mise en place en collaboration entre le ministère des Sports, le COSL, le LIHPS, les Médecins du sport et la Coque. Les protocoles ont par la suite été adaptés à l'évolution des mesures et recommandations sanitaires.

L'aménagement des espaces pour lesquels l'accès a été autorisé, notamment au HPTRC, a été adapté. Un planning détaillé des entraînements des athlètes, élaboré et mis en place par le LIHPS, est scrupuleusement respecté.

Le développement des équipements au High Performance Training & Recovery Center (HPTRC)

À l'issue de la première année d'utilisation du HPTRC, le LIHPS a fait part au ministère des Sports et au CNSC de besoins en équipements spécifiques supplémentaires pour les athlètes d'élite. En accord avec le ministère des Sports, leur acquisition sera prise en charge par la Coque, le résultat de l'exercice 2019 permettant d'en garantir le financement.

4. Sport loisir et Centre de détente

À compter du 14 mars 2020, l'ensemble des activités de sport loisir et du Centre de détente a été suspendu, suite à la fermeture de la Coque au public. À compter du 2 juin 2020, les activités ont pu reprendre par étapes, moyennant l'adaptation des accès aux installations et des cours sportifs à l'évolution des restrictions et recommandations gouvernementales liées à l'état de crise sanitaire. La dégradation de la situation a conduit à l'arrêt des cours sportifs (le 30 octobre 2020 pour les cours collectifs, respectivement le 1^{er} novembre pour les cours individuels), puis à une nouvelle fermeture des installations sportives et du Centre de détente à compter du 26 novembre 2020.

Conscient de l'importance du sport loisir pour la santé et le bien-être, le Centre a soumis au ministère des Sports des protocoles sanitaires permettant la reprise des activités accessibles au public en toute sécurité, dès que cela était possible. Dans ce contexte, malgré la fermeture du Centre aquatique au public à compter du 26 novembre 2020, les particuliers, dont l'état de santé le nécessitait, ont eu la possibilité de pratiquer la natation sur présentation d'un certificat médical.

Il est à souligner qu'à l'instar de 2019, le mur d'escalade et le Centre de détente affichaient de nouveaux records de fréquentation du 1^{er} janvier 2020 au 14 mars 2020, avec des entrées en progression de 22,40%, respectivement 5,8%. Les fermetures et limitations de capacité induites par la crise sanitaire ont malheureusement stoppé cette progression.

L'adaptation de l'accès aux installations

Afin de garantir le respect des principes de distanciation sociale, d'éviter les rassemblements dans les espaces sportifs et dans leurs locaux annexes (couloirs, vestiaires, douches, etc.), mais aussi d'organiser les travaux de nettoyage et de désinfection tout au long de la journée à la reprise des activités, les capacités maximales des installations ont été réduites, et un système de réservation de créneaux fixes a été mis en place :

- Le Centre aquatique a été ouvert au public du 2 juin au 26 novembre 2020. La discipline des clients a permis par étapes d'augmenter la capacité maximale par créneau horaire de 2 heures de 24 personnes à 38 (15 juillet), 47 (29 juillet), puis 72 (21 septembre).
- La salle de fitness du Centre aquatique, ainsi que le Coque Studio ont été réaménagés pour accueillir 4, respectivement 12 personnes par créneau horaire.
- La capacité du mur d'escalade d'abord limitée à 30 personnes par créneau de 4 heures (à partir du 2 juin 2020) a été portée à 40 personnes (à partir du 15 juillet 2020).
- Tant que la fréquentation des saunas a été limitée à une seule personne, le Centre de détente est resté fermé, uniquement la réservation de massages ayant été possible depuis le 2 juin. Cette limitation levée, le sauna a pu rouvrir le 1^{er} septembre, moyennant une réduction de la capacité maximale des installations et la mise en place de 2 créneaux horaires quotidiens de 4 heures, de façon à permettre le respect des règles de distanciation.

Ces installations ont été fermées au public en application des nouvelles mesures sanitaires à compter du 26 novembre 2020.

L'adaptation des cours sportifs

Dans une première phase, à compter du 2 juin 2020, seuls les cours de natation individuels ou familiaux, les cours individuels d'escalade ainsi que les séances de Personal Training ont pu reprendre, l'ensemble des cours collectifs demeurant suspendu.

À compter du 15 septembre 2020, les cours collectifs ont pu recommencer moyennant une baisse des effectifs maximaux. Un protocole sanitaire, détaillé cours par cours, a spécialement été élaboré par la Coque et soumis à la validation du Ministère de la Santé. Comme pour l'accès aux installations, le système de réservation préalable a été étendu à tous les cours.

La limitation des cours collectifs à 4 participants, en vigueur à compter du 30 octobre 2020, a conduit à la suspension de ceux-ci, seuls les cours privés, respectivement en famille, étant maintenus (jusqu'à la fermeture du Centre au public à compter du 26 novembre 2020).

Les cours et séances non pris ont été remboursés sur les « Coque Kaarts » des clients, respectivement la durée des abonnements a été prorogée de la durée de la fermeture des installations.

Devant le succès du mur d'escalade, deux nouveaux cours privés ont été créés : l'un à destination des tout-petits (4-6 ans), à compter du 1^{er} octobre 2020, l'autre à destination des familles, ce qui a permis de pallier à l'arrêt des cours collectifs à compter du 2 novembre 2020.

Les demandes d'inscription aux cours de natation, tant pour les enfants que pour les adultes, sont de plus en plus nombreuses, essentiellement pour des cours d'apprentissage. Pour satisfaire cette demande croissante, il faudrait ouvrir davantage de cours, ce qui n'est pas possible actuellement en raison des limites de capacité du Centre.

5. Le sport d'entreprise, les stages et le sport en club

La crise sanitaire a mis ce secteur d'activité quasiment à l'arrêt :

- tous les stages sportifs prévus ont été annulés par les organisateurs à compter du mois de mars;
- les entraînements du « Swimming Luxembourg » ont reculé de 35%;
- le sport d'entreprise est en repli de 54,50%;
- les réservations de la fosse de plongée ont chuté de 57,66%;
- la vente des «Corporate Coque Kaarts» a connu une baisse de 98,15% par rapport à 2019.

B. LES ÉVÉNEMENTS ET SPECTACLES SUSCEPTIBLES D'ATTIRER UN LARGE PUBLIC

La plupart des événements et spectacles susceptibles d'attirer un large public a été annulée ou reportée dès l'annonce du premier confinement, à l'exception du Relais pour la vie 2020, qui a été annulé par l'organisateur dès le mois de février 2020 en raison des risques encourus par des participants vulnérables.

Seules 3 manifestations de ce genre ont cependant pu avoir lieu :

- Le départ du Skoda Tour de Luxembourg, intégré pour la première année à la classe UCI ProSeries auquel ont assisté 200 personnes, s'est tenu sur le parvis de la Coque. 23 équipes de renom ont pris le départ parmi lesquelles on relève la présence de l'italien Diego Ulissi, vainqueur du Tour, du belge Philippe Gilbert, du britannique Mark Cavendish, de l'allemand John Degenkolb et du français Arnaud Démare. L'audience de cette course par étapes a été élargie, notamment par sa retransmission en direct par une grande chaîne sportive internationale dans 85 pays.
- Le Business Run, dont il est rappelé que 50% des frais d'inscription sont reversés à la Fondation Cancer sans préjudice de dons libres, a pu néanmoins avoir lieu grâce à une virtualisation de la course. Cette formule a attiré 520 participants (contre une moyenne de 3000 les dernières années).
- L'exposition itinérante «Bodies» organisée par Leo Woof Entertainment, a connu un vif succès avec 1500 visiteurs sur 4 jours, dont une majorité de classes scolaires, mais aussi des personnels médicaux et particuliers intéressés par l'anatomie de l'être humain.

En raison des incertitudes sur l'évolution de la crise sanitaire, l'organisateur de la «Night of the Proms» a décidé de reporter sa tournée européenne 2020, les billets achetés pour le spectacle initialement prévu le 26 novembre 2020 à la Coque demeurant valables pour la nouvelle date fixée le 25 novembre 2021.

Le «Family Day» de la Coque ainsi que le spectacle pour enfants «Feuerwehrmann Sam», ont été annulés. La prochaine édition du «Family Day» est prévue le 17 octobre 2021.

C. LES ACTIVITÉS À CARACTÈRE CONGRESSISTE

Presque toutes les réservations à caractère congressiste prévues à compter de la mi-mars ont fait l'objet d'annulation (28 manifestations déjà confirmées en début d'année) ou de report à une date ultérieure à définir (12 manifestations).

Au-delà des mesures sanitaires, le télétravail et les conditions d'offre de catering limitées ne sont pas sans incidence sur cette activité.

Ce secteur a subi de plein fouet les effets de la crise sanitaire avec seulement 15 événements auxquels ont participé 870 personnes en 2020.

D. L'HORECA

L'hôtel est demeuré ouvert pendant toute l'année. Lors des périodes de fermeture des restaurants, les petits déjeuners étaient proposés en room-service. Il est à souligner que si l'hôtel accuse une baisse de fréquentation de 41,77% par rapport à 2019, celle-ci était en hausse de près de 14 % lorsque le règlement grand-ducal modifié du 18 mars 2020 a introduit une série de mesures dans le cadre de la lutte contre le COVID-19, dont la fermeture du Centre à l'exception de l'hôtel, confirmant un taux d'occupation en hausse constante depuis sa classification en «*** superior» en 2018.

Pour la restauration, seuls la Coquille et le Fresh & Fitness Corner ont été rouverts à compter du 2 juin 2020, la faible fréquentation ne justifiant pas l'ouverture du restaurant «La Perla». À compter du 26 novembre 2020, seule la vente à emporter étant autorisée, la Coquille a dû refermer ses portes. L'offre de produits et plats à emporter du Fresh & Fitness Corner a été élargie, toute consommation sur place étant par ailleurs exclue. Le secteur de la restauration accuse un recul de 53,43% par rapport à l'année 2019.

LES TRAVAUX

Suite à la décision fermer les chantiers à partir du 20 mars, tous les travaux ont dû être suspendus.

Dès que la reprise des chantiers a été autorisée en avril, la période de fermeture de la Coque au public a été mise à profit pour réaliser le maximum de travaux, d'opérations de maintenance et d'entretien nécessitant une fermeture des espaces sportifs, à l'instar de la rénovation de la salle de musculation.

L'équipe technique de la Coque a également été sollicitée pour réaménager les locaux, matérialiser les flux, etc. en application des recommandations sanitaires et des mesures

spécifiques prises par le Centre pour chaque secteur d'activité en vue d'assurer la protection des usagers et du personnel.

Dans le but d'éviter la fermeture annuelle au cas où la réouverture des piscines serait autorisée entre-temps, les révisions annuelles du Centre Aquatique et du Centre de Détente ont été avancées en mai, ce qui a notamment permis aux fédérations de s'entraîner pendant toute la période estivale.

A. LES TRAVAUX RÉALISÉS PAR LE CENTRE

La question de la répartition de la prise en charge financière des opérations d'entretien, de rénovation et de remise en état entre la Coque et l'État propriétaire, ainsi que leurs modalités, est définie par une convention datant de 2008. Le Centre aquatique est ouvert depuis 38 ans et le Centre des salles depuis 18 ans. D'importants travaux de rénovation et de remise en état sont à mener par l'État propriétaire dans les années à venir.

Devant l'ampleur des travaux et l'urgence de certaines interventions, le ministre des Sports a initié une réflexion avec le ministre de la Mobilité et des Travaux publics sur la possibilité d'adapter ladite convention afin de permettre, sous réserve de leur financement et de ressources en personnel, la réalisation de certains travaux d'envergure, directement par le CNSC.

Certains travaux urgents, comme le remplacement du sol spécifique de la salle de tennis de table, ainsi que la remise en état des gradins et le remplacement de la sonorisation de l'Arena, auxquels il ne peut plus être sursis, seraient à prendre en charge par l'Administration des bâtiments publics. Or, ladite administration a confirmé ne pas avoir prévu de budget pour leur réalisation immédiate.

Moyennant le respect des autorisations préalables de l'article 6.2 de la convention et de l'article 5 (1) de la loi modifiée du 29 juin 2000 organisant le CNSC, il a été décidé que le Centre national sportif et culturel prendrait en charge lesdits travaux. À cet effet, un fonds temporaire dédié au financement de la rénovation des installations ci-dessus a été créé en 2020.

Les travaux de remplacement du sol de tennis de table sont achevés, le remplacement de la sonorisation de l'Arena est en cours d'analyse par un bureau d'étude, alors que ceux concernant la remise en état des gradins ont dû être différés en raison de la crise sanitaire.

Dans le cadre des travaux de renouvellement d'équipements incombant au CNSC, le câblage du réseau informatique sera changé en 2021, ainsi que le central téléphonique.

De même, afin de favoriser l'émergence de sportifs d'élite par l'amélioration des conditions d'entraînement des fédérations et des jeunes athlètes du Sportlycée, la salle de musculation de l'espace polyvalent, qui offrait déjà une surface et des conditions idéales pour les fédérations et le Sportlycée, auxquels elle est presque entièrement réservée, a été modernisée. Sur la base d'une concertation avec les directeurs techniques des fédérations

fréquentant le Centre national sportif et culturel, il a été décidé de poser un revêtement de sol spécifique permettant la pratique de l'haltérophilie sur l'ensemble de la surface, de remplacer les équipements de cardio-training par des machines mieux adaptées aux besoins des athlètes et d'acquérir de nouveaux équipements pour compléter l'offre (cage multifonctionnelle, functional trainer, machines de force, etc.).

B. LES TRAVAUX RÉALISÉS PAR L'ÉTAT

Les travaux de réparation de la toiture et des coupoles, qui présentaient des problèmes d'étanchéité, sont terminés.

La création d'un local de stockage de produits chimiques répondant aux normes en vigueur est en cours de réalisation par l'Etat propriétaire.

Le renouvellement du sol de l'Arena, de la piste d'athlétisme et du bac de saut en longueur, programmé initialement d'avril à septembre 2020, a dû être reporté par l'Administration des bâtiments publics. Ces travaux d'envergure nécessiteront une fermeture de l'Arena de plus ou moins 5 mois en 2021.

Parmi les nombreux travaux de rénovation et de mise en conformité dans les années à venir, on citera :

- le remplacement des luminaires de l'Arena qui ne répondent plus aux spécifications des fédérations internationales ni aux besoins des retransmissions télévisées;
- le remplacement de la sonorisation au Gymnase;
- le renouvellement partiel des installations de distribution d'eau;
- la remise en état de la tribune au Centre aquatique.

CONCLUSION

L'enjeu de 2020 a été de réduire au maximum l'impact de la crise sanitaire, tant en termes de réalisation des missions du Centre, qu'en termes de finances.

Dans la poursuite de cet objectif, et au-delà des restrictions et recommandations sanitaires générales, tout a été pensé dans le détail et mis en œuvre pour garantir la sécurité des collaborateurs et des différents types d'utilisateurs.

Les mesures sanitaires prises dans le cadre de la lutte contre le COVID-19 ne seront pas sans incidence sur les comptes annuels de l'exercice 2020, qui seront soumis pour approbation au conseil d'administration après que le réviseur d'entreprise les aura certifiés. Cependant, la santé financière du Centre a permis jusqu'à présent de traverser cette crise sans avoir recours aux aides d'accompagnement mises en place, et sans demander de rallonge budgétaire.

STATISTIQUES

Fédérations, disciplines par ordre alphabétique	Licenciés actifs compétiteurs			Licenciés loisirs			Licences jeunes	Dirigeants	Juges	Entraîneurs	Total des licences	Nombre des clubs
	Masc.	Fém.	Total	Masc.	Fém.	Total						
Aéronautisme	425	25	450	645	61	706	0	86	46	31	1.319	30
A.L.P.A.P.S.	346	279	625	0	0	0	124	14	0	49	688	70
Arts martiaux	3.625	2.719	6.344	0	0	0	0	0	0	0	6.344	98
Athlétisme	1.198	855	2.053	269	175	444	1430	173	0	0	2.670	29
Automobilisme	190	21	211	18	1	19	12	29	13	0	272	8
Aviron	0	0	0	61	44	105	0	0	0	0	105	1
Badminton	824	488	1.312	89	110	199	484	24	12	10	1.557	23
Basketball	2.744	1.438	4.182	0	0	0	2916	1301	0	0	5.483	29
Basketball Corporatif	577	29	606	0	0	0	0	49	0	0	655	26
Billard	197	13	210	0	0	0	9	0	0	0	210	15
Boules et pétanques	486	112	598	221	49	270	33	18	15	4	905	20
Boxe	88	9	97	196	86	282	30	28	8	9	424	8
Canoë/Kayak	33	7	40	53	23	76	12	24	(4)	(1)	140	5
Cricket	159	20	179	0	0	0	16	0	0	0	179	8
Cyclisme	440	73	513	1.102	129	1.231	315	317	45	5	2.111	36
Danse	5	5	10	20	125	145	4	5	4	7	171	5
Darts	246	38	284	3	1	4	5	0	0	0	288	17
Echecs	898	129	1.027	0	0	0	427	0	0	0	1.027	19
Equitation	112	679	791	41	211	252	407	0	0	0	1.043	10
Escalade	147	118	265	421	469	890	202	0	0	0	1.155	12
Escrime	82	56	138	87	65	152	115	11	0	3	304	5
Field Sports	130	41	171	10	2	12	0	0	0	4	187	4
Football	41.120	3.389	44.509	6.669	858	7.527	23836	983	266	1094	54.379	115
American Football	63	12	75	4	3	7	0	3	6	4	95	2
Football corporatif	1.206	0	1.206	100	0	100	0	0	8	0	1.314	28
Golf	185	70	255	2.114	1.067	3.181	100	0	0	0	3.436	5
Golf sur pistes	18	5	23	95	42	137	3	5	1	1	167	1
Gymnastique	561	2.774	3.335	537	2.235	2.772	2455	304	106	395	6.912	44
Haltérophilie/lutte/powerl.	157	14	171	31	5	36	46	7	9	6	229	6
Handball	1.550	801	2.351	0	0	0	1222	406	62	65	2.884	15
Handicapés	42	23	65	62	24	86	0	22	0	12	185	9
Hockey sur gazon	109	55	164	50	30	80	134	0	(15)	6	250	1
Hockey sur glace (**)	418	24	442	40	13	53	270	44	12	10	561	4
Indiaca	105	99	204	1	0	1	56	3	1	0	209	7
Kickersport (*)	210	10	220	120	15	135	3	5	6	2	368	10
Marche populaire	1.875	2.352	4.227	0	0	0	449	0	0	0	4.227	47
Moto-cyclisme	74	2	76	67	2	69	14	0	0	0	145	12
Natation/sauvetage	639	499	1.138	877	782	1.659	934	180	116	48	3.141	16
Pêche sportive	1.225	174	1.399	114	26	140	104	191	46	15	1.791	62
Quilles	1.604	189	1.793	0	0	0	16	0	0	0	1.793	194
Rugby	521	60	581	3	0	3	433	37	9	46	676	4
Ski	98	40	138	78	19	97	103	45	0	0	280	8
Ski nautique	23	13	36	201	106	307	13	15	2	0	360	6
Sports de glace	54	97	151	24	259	283	60	31	0	11	476	6
Sports santé	0	0	0	400	400	800	0	0	0	0	800	10
Sports sub-aquatiques	14	0	14	583	287	870	0	0	0	0	884	16
Squash	245	30	275	28	10	38	26	0	4	0	317	15
Tennis	2.770	1.288	4.058	7.500	3.600	11.100	1705	181	36	78	15.453	50
Tennis de table	2.733	678	3.411	511	288	799	1396	(399)	(56)	(209)	4.210	81
Tir à l'arc	288	92	380	0	0	0	88	7	0	0	387	11
Tir aux armes sportives	3461	365	3.826	0	0	0	70	1	0	0	3.827	22
Triathlon	413	133	546	0	0	0	117	16	14	4	580	12
Voile	70	31	101	15	11	26	0	0	0	0	127	5
Volleyball	735	1.084	1.819	174	119	293	681	98	100	51	2.361	25
Totaux:												
53 fédérations	75.638	21.557	97.095	23.634	11.762	35.396	40.876	4.663	947	1.970	140.061	1.327

Le nombre de licences Jeunes est déjà compris dans le total des licenciés actifs compétiteurs et loisirs

Les chiffres entre parenthèses ont déjà été repris sous une autre rubrique.

(*) Ces disciplines n'ont pas introduit de données ou de façon lacunaire

(**) fédération inactive pendant 10 ans

LES QUESTIONS PARLEMENTAIRES

	N°	Date	Sujet
1	3229	01.12.2020	Commissaire à l'Éducation physique et aux sports
2	3218	27.11.2020	Indemnités et jetons de présence des membres du conseil d'administration de la Coque
3	3173	19.11.2020	Activité physique adaptée aux seniors
4	3153	17.11.2020	Commissaire de gouvernement à l'éducation physique et aux sports
5	3133	12.11.2020	"E-Sport" au Luxembourg
6	3123	10.11.2020	Chômage partiel dans le secteur sportif
7	3120	09.11.2020	Stade de Luxembourg
8	3086	03.11.2020	Pratique d'activités sportives en groupe dans le cadre de la pandémie de la COVID-19
9	3083	03.11.2020	Conséquences de la pandémie de la COVID-19 pour le sport
10	3072	02.11.2020	Commissaire à l'Education physique et aux sports
11	2905	25.09.2020	Manifestations organisées par les associations dans le cadre de la pandémie du coronavirus
12	2895	24.09.2020	Organisation des compétitions sportives dans le cadre de la pandémie du coronavirus
13	2889	23.09.2020	Rapport d'activité du ministère des Sports
14	2855	18.09.2020	Contrôle médico-sportif
15	2845	16.09.2020	Tour de Luxembourg
16	2841	16.09.2020	Tour de Luxembourg
17	2833	16.09.2020	Tour de Luxembourg
18	2806	14.09.2020	Test de dépistage de la COVID-19 pour les entraîneurs
19	2794	10.09.2020	Principes démocratiques au sein des fédérations sportives
20	2686	19.08.2020	Reprise du championnat de football dans le cadre de la pandémie de la COVID-19
21	2682	19.08.2020	Cours de natation organisés dans l'enseignement fondamental
22	2595	27.07.2020	Programme national thérapeutique Sport-Santé (PNTSS)
23	2510	09.07.2020	Délivrance des licences de compétition d'une fédération sportive
24	2460	01.07.2020	Organisation du ministère des Sports
25	2456	30.06.2020	Formations pour entraîneurs à l'ENEPS
26	2436	25.06.2020	Activités des centres médico-sportifs dans le cadre de la pandémie du coronavirus
27	2430	22.06.2020	Plan "Restart Sports"
28	2404	16.06.2020	Délivrance des licences de compétition d'une fédération sportive
29	2345	08.06.2020	"Memorandum of understanding" et accords similaires conclus par le gouvernement
30	2217	14.05.2020	Réouverture des infrastructures de sport
31	2169	08.05.2020	Reprise de l'entraînement des sportifs d'élite au Centre national sportif et culturel "Coque"
32	2160	07.05.2020	Maladie d'athlètes luxembourgeois lors des jeux mondiaux militaires à Wuhan
33	2006	13.03.2020	Décisions dans le cadre du coronavirus
34	1977	05.03.2020	Bénévolat
35	1862	12.02.2020	Violences sexuelles dans le sport
36	1831	05.02.2020	Étudiants sportifs
37	1824	04.02.2020	Interdiction du jeu de tête pour jeunes footballeurs





LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Sports

Ministère des Sports

Adresse: 66, rue de Trèves
L-2630 Luxembourg
Tél. : (+352) 247-83400

E-mail : info@sport.public.lu

Web : www.sports.lu

Facebook : [sportletzebuerg](https://www.facebook.com/sportletzebuerg)

Instagram : [sportletzebuerg](https://www.instagram.com/sportletzebuerg)
